DÉCEMBRE 2006

Gazette DES FEMMES

www.gazettedesfemmes.com
Tout sur la condition des femmes d'ici et d'ailleurs

POLYGAMIE
ICI AUSSI !

Les mariages multiples sont en hausse au Canada. Faut-il les tolérer ?

- Son mari avait 5 épouses et 30 enfants : Debbie Palmer témoigne
- Décriminaliser la polygamie ? Des féministes disent oui !
- Les hommes aussi en souffrent

REGISTRE DES ARMES À FEU

Il sauve des vies !

0 65385 86426 5 03

3,50 $

Envoi de Poste-publications — N° de convention : 40069512 – Port de retour garanti.
Service aux abonnements, 4380, rue Garand, Ville Saint-Laurent (Québec) H4R 2A3
Nov.-Déc. 2006 Vol. 28, n° 3 CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

15 **Polygamie : ICI AUSSI**

Au mépris de la loi, des Canadiens ont plus d'une femme. Pour protéger les épouses, des féministes proposent… la décriminalisation de la polygamie !

26 **L'homme d'une seule femme**

Le mariage multiple n'est pas toujours une partie de plaisir pour les hommes. Le sociologue Racine Diongue explique.

27 **J'ai marié un polygame !**

À contre-courant du mouvement anti-polygamie, des Québécoises ont accepté de partager leur homme avec des coépouses.

10 Accros au bistouri

Quand la dépendance à la chirurgie esthétique relève du trouble mental.

12 Feu sur le registre

Le registre des armes à feu sauve des vies. Maintenons-le, plaident féministes et policiers.

29 L'or vert du Burkina Faso

Dans nos crèmes de beauté, l'arme secrète des femmes burkinabè : le beurre de karité.

34 Histoire

Journaliste au 19e siècle : Joséphine Marchand-Dandurand

Rubriques

3 BOÎTE AUX LETTRES

6 NOUVELLES

Pénurie d'obstétriciens
Les médecins accoucheurs se raréfient, et le taux de mortalité maternelle augmente !

La fin des « pitounes » ?
L'industrie de l'alcool se dote d'un code d'éthique qui interdit les publicités sexistes.

La ménagère de retour dans l'Ouest
Le taux d'activité des femmes chute en Alberta, tandis qu'il monte au Québec.

36 BOUQUINS

Entrevue avec France Théoret

38 ARTS

À bon entendeur, **salut**

Quelle idée géniale de faire une édition pour les jeunes ! Je suis heureuse de constater qu'enfin des adultes s'intéressent à ce qu'ils font. Souvent, soit on ne s'intéresse pas à eux, soit on les place dans la catégorie « emmerdeurs »… Trop souvent jugés et mal entendus ! Je suis tellement contente de voir que vous n'êtes pas tombées dans ce piège. Puis-je maintenant vous suggérer de prendre l'habitude de leur faire un BON magazine à eux ?

Cynthia Pelletier, Sainte-Croix de Lotbinière

Et la **suite** ?

Merci pour ce beau numéro de sept.-oct. et pour le choix des sujets (hypersexualisation, condition féminine, relations amoureuses…). Je suis enseignante au secondaire et c'est la première fois que je consulte un magazine qui traite de sujets d'adolescents si intelligemment. N'y aurait-il pas possibilité d'étendre sa publication sur plusieurs numéros ? C'est une revue que j'aimerais suggérer à mes élèves.

Sylvie Beaudoin, Collège Jean de la Mennais, La Prairie

Du **contenu** s.v.p.

J'ai 16 ans et l'autre jour ma tante m'a apporté la *Gazette des filles* (sept.-oct.). Tous les sujets étaient super intéressants ! Je suis une adepte des magazines de mode et de potins, mais je me suis rendu compte que des revues avec du contenu, ça peut être intéressant aussi. Je serais vraiment contente de pouvoir avoir un exemplaire de la *Gazette des filles* chaque mois !

Véronique

N.D.L.R. : Pour l'instant, la *Gazette des femmes* n'a pas les moyens de publier régulièrement un numéro pour adolescentes. Mais nous gardons l'idée en tête. Produire la *Gazette des filles* a été si agréable, nous aimerions bien recommencer !

La nudité ou l'**estime**

Je trouve que ces cinq jeunes ont une tête sur les épaules de penser que tout ce que l'on voit est axé sur le sexe et la pornographie (« Sexe, vérités et vidéos », sept.-oct.). Tout le monde dit que c'est *out* les pantalons taille basse et les gilets bedaine, mais des filles continuent de s'habiller comme ça juste pour avoir l'air *cool* ! Dans les vidéoclips, ce n'est pas vraiment mieux. Il faut remonter l'image de la femme car comme c'est parti là, dans quelques années, les filles n'auront plus aucune estime d'elles-mêmes.

Jacinthe Bernier, Québec

Des **fleurs** pour Stéphanie

Stéphanie Lapointe m'a charmée; elle est un bouquet de fraîcheur (« La star aux pieds nus », sept.-oct.). Cela me rassure. Je crois que la mode de la femme pitoune et « chirurgico-esthéticiennisée » calquée sur les chanteuses à la con et les films pornos ira en s'amenuisant. C'est aux filles intelligentes comme Stéphanie à faire leur marque et à lancer la mode en refusant ce qui leur déplaît. Je suis conquise par cette étoile montante qui durera longtemps au sommet, parce qu'elle est vraie. L'honnêteté, c'est indémodable.

Louise Boucher, L'Assomption

Écrivez-nous !

gazette@csf.gouv.qc.ca

Pour vous publier, nous avons besoin de vos nom, adresse et numéro de téléphone. Vos coordonnées demeureront confidentielles. Les lettres peuvent être abrégées. *Gazette des femmes, 800, place D'Youville, 3e étage, Québec (Québec) G1R 6E2*

Depuis 1979, cette publication est éditée à Montréal et sous la supervision du Conseil du statut de la femme.
LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC en sont l'éditeur.

- Directrice : Thérèse Mailloux
- Rédactrice en chef par intérim : Anne Savoie
- Rédactrice en chef adjointe par intérim : Mélanie Saint-Hilaire
- Révision : Sophie Marcotte et Francine Bérubé
- Photographie de la couverture : Getty Images
- Réalisation graphique : Bouet Communication graphique inc.
- Impression et pelliculage : Offset Boivin
- Marketing et publicité : Françoise Powers, tél. : 418 643-4326 ou 1 800 463-2851
- Ventes publicitaires : Catherine Brodeur, tél. : 418 694-2163, poste : 418 688-4069
- Courriel : gazette@csf.gouv.qc.ca
- Site Internet : www.gazettedesfemmes.com
- Abonnements, changements d'adresse et retours postaux : Gazette des femmes
  Service aux abonnements
  4380, rue Garand
  Ville Saint-Laurent (Québec) H4R 2A3
  Téléphone : 1 800 665-5372
  Télécopieur : 514 333-9795
- Courriel : gazettefemmes@postescapes.com
- Distribution : Messageries de Presse Benjamin, 800, rue Jean-M.-Jet, Ville LaSalle (Québec) H8R 1X7
  Téléphone : 514 364-1760
- Dépôt légal : 4e trimestre 2004
- ISSN : 0704-4550
- © Gouvernement du Québec
- Les articles publiés dans la Gazette des femmes sont indexés dans Repère et dans l'Index de la santé et des services sociaux.
- La Gazette des femmes se dégage de toute responsabilité par rapport au contenu des publicités publiées dans ses pages.
- Prix régulier : 25,64 $: 3 ans, 10 $: 1 an
- Poste-publications — N° de convention : 40069512

Conseil du statut de la femme
Québec

¡ **Viva** España !

Bravo à l'Espagne pour avoir interdit les mannequins trop maigres (« La fin de la faim », sept.-oct.). En espérant que les autres gouvernements suivent le même chemin… Mais je me demande pourquoi ce sont les gouvernements qui agissent et pas nous. C'est aussi à nous de changer l'image de la mode, de montrer qu'il y a des personnes de différents formats.

Michelle Drouin, Trois-Rivières

Science sans sexisme

Hourra ! Vrai symbole d'excellence que ces filles scientifiques (« Des filles de génie », sept.-oct.). Aussi, nous comptons la gent masculine parmi les participants aux expositions scientifiques. Nous parlons donc d'échange, de collaboration entre les deux sexes.

Annette Demers, LaSalle

Lâchez les chiennes…

Dans votre article « Des amours d'enfer » (sept.-oct.), vous dénoncez le fait que des garçons vont parler de leur blonde en l'appelant « ma *bitch* » (« ma chienne ») et que certaines filles vont intérioriser qu'elles sont des *bitchs*. Cet article est très intéressant et éclairant sur la situation de certaines jeunes filles. Toutefois, je trouve paradoxal que, parallèlement à cet article, vous fassiez la promotion de la nouvelle émission *Kif-Kif* dans laquelle le personnage de Carole-Anne est surnommé « la *bitch* » !

Ariane Vinet-Bonin, Québec

Des rappeuses courageuses

J'ai lu avec intérêt l'article sur le trio ALIF (« Rap liberté », sept.-oct.). Je trouve ces femmes plus que courageuses. Elles osent afficher leur différence dans un milieu très conservateur où les femmes n'ont pas toujours droit à la parole. Elles le font même si cette activité ne leur permet pas de gagner leur vie; elles n'en ont que plus de mérite. Elles font avancer leur cause tout en respectant certains aspects de leur milieu de vie qui ne nous sont pas familiers. Exemple : elles ont l'intelligence de ne pas s'attaquer directement aux hommes qui pratiquent la polygamie; elles leur demandent seulement d'améliorer la qualité de vie de leurs épouses. Bravo les filles, vous nous rendez fières d'être femmes.

Micheline Aubé, Château-Richer

Concours

À vos plumes !

Notre numéro spécial *Gazette des filles* a mis votre esprit en ébullition ?

Écrivez-nous !

› **PAR INTERNET**
gazette@csf.gouv.qc.ca

› **PAR LA POSTE**
Gazette des femmes
800, place D'Youville, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6E2

Vous avez encore jusqu'au 27 novembre pour réagir à l'un des articles de ce numéro spécial. Courez la chance de gagner un chèque-cadeau de **100 $** de Renaud-Bray !

Les prix seront décernés aux signataires des 5 lettres les plus percutantes. Date limite pour la réception des textes : **le 27 novembre 2006**. Les noms des personnes gagnantes seront dévoilés dans notre édition de janvier-février 2007. Les lettres doivent comporter votre nom complet, votre adresse et votre numéro de téléphone. Elles peuvent être abrégées.

En collaboration avec
Renaud-Bray

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL CHEZ LES QUÉBÉCOISES : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Les travailleuses victimes de lésions professionnelles ont-elles un profil particulier et différent de celui des travailleurs ?

Quels sont les effets de la concentration de la main-d'œuvre féminine dans certains secteurs d'activité économique, notamment en ce qui a trait à la fréquence, à la gravité et au coût des lésions professionnelles ?

Existe-t-il des risques distincts pour les femmes et pour les hommes ?

Dans une étude qui fait appel à l'analyse différenciée selon les sexes, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) dresse le portrait socio-économique des femmes d'aujourd'hui et tente de répondre à ces questions.

L'étude a été entreprise dans le contexte des engagements de la CSST en matière de condition féminine par rapport au Programme d'action gouvernemental et en conformité avec la mission et les orientations de l'organisme.

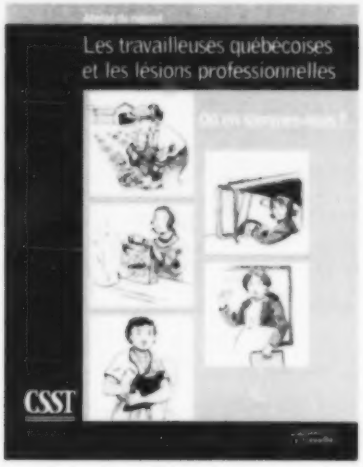

POUR OBTENIR L'ABRÉGÉ DU RAPPORT (DC 300-277) :

Par télécopieur : 418 266-4304

Par la poste : Service de commande de publications de la CSST
Bureau R-65
524, rue Bourdages
Québec (Québec) G1K 7E2

Par Internet : www.csst.qc.ca (accès direct, sous la rubrique Publications)

POUR OBTENIR LE RAPPORT COMPLET (DC 300-276) :

Par téléphone : 514 906-3041, poste 2148

Par la poste : Direction de la planification stratégique et des relations avec la clientèle
Commission de la santé et de la sécurité du travail
1199, rue De Bleury, 2e étage
Montréal (Québec) H3C 4E1

CSST

La prévention, j'y travaille !

par Valérie Borde, Jean-François Gazaille, Thaïs Martel, Isabelle Masingue, Lisa Marie Noël, Mélanie Saint-Hilaire

Le **poids** de l'amour

Vivre en couple a tendance à faire prendre du poids aux femmes… et à en faire perdre aux hommes ! Voilà ce qu'a constaté Amelia Lake, chercheuse en nutrition humaine à l'Université de Newcastle, en Angleterre, après avoir compilé les résultats d'études réalisées aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Finlande et en Australie. Les couples tendent à acquérir les mêmes habitudes alimentaires lorsqu'ils commencent à vivre ensemble. Pour les femmes, cela se traduit par un régime moins équilibré, qui s'observe rapidement sur la « balance ». Aux États-Unis, un an après leur mariage, elles consomment plus de viande, de produits laitiers non écrémés et d'alcool, mais moins de légumes qu'avant. Leurs maris, eux, suivent la tendance inverse... En Irlande, les hommes qui ont la bague au doigt absorbent moins de mauvais gras que leurs compatriotes célibataires. Pour le meilleur et pour le pire, c'est aussi dans l'assiette ! **V.B.**

S.O.S. gynécos !

Le Canada fait face à une pénurie de gynécologues et d'obstétriciens. « Ils ont en moyenne 55 ans, cessent leur pratique plus jeunes que leurs collègues généralistes et la relève manque à l'appel », explique André Lalonde, vice-président administratif de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada. Or, de 1990 à 2006, le Canada est passé du 2e au 11e rang quant à la mortalité maternelle au sein des 30 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ! La Société réclame que le Canada se dote d'une stratégie nationale en soins périnataux. Céline Lemay, vice-présidente du Regroupement des sages-femmes du Québec, propose un autre remède : mieux partager le travail entre les médecins spécialistes et les sages-femmes. « Il y a bien une pénurie, mais c'est le résultat d'un manque d'organisation. Ces spécialistes, formés pour intervenir dans des situations de haut risque, n'ont pas besoin de s'occuper de tous les accouchements. » **T.M.** ::

Pauvres petites filles ?

En France, les garçons perçoivent nettement plus d'argent de poche que les filles : 28 euros contre 16 en moyenne ! C'est ce qu'a révélé un sondage réalisé par le groupe CSA et publié le 26 août dans *Le Figaro*. Les parents désirent-ils préparer leurs gamines aux inégalités salariales qui les attendent ? Peut-être pas. Bien qu'il n'existe aucune étude semblable au Québec, Marie Lachance, professeure et chercheuse en consommation à l'Université Laval, a son idée sur ce qui fait que les filles reçoivent parfois moins. « Elles sont plus nombreuses à occuper un emploi, explique-t-elle. De plus, leurs parents se montrent plus protecteurs envers elles et surveillent davantage leurs dépenses. » Selon le sondage, les jeunes Français les mieux nantis sont les garçons enfants uniques de parents séparés, dont les grands-parents sont encore vivants. **T.M.**

» Entre **guillemets**

Décibels

« Même quand je ne dis rien, ça fait du bruit. »

Ségolène Royal, candidate à l'investiture socialiste pour la présidence française.

Beauté rare

« Et que dire de mon cerveau, de mon cœur, de mes reins et de ma vésicule biliaire ? »

Scarlett Johansson, actrice américaine, en réponse à son élection comme femme la plus sexy du monde par le magazine *Esquire*.

60 ans et toujours pas de femme

« Il faut rappeler à cette auguste assemblée que la moitié de la planète est constituée de femmes et qu'en 60 ans d'existence, [l'ONU] n'a jamais voulu considérer une candidature féminine. »

Vaira Vike-Freiberga, candidate défaite au poste de secrétaire général de l'ONU.

Leçon d'escalade

« Je suis une femme noire. J'ai surmonté tant d'obstacles pour me rendre là où je suis, je veux que les gens voient qu'ils peuvent réussir avec de la persévérance, de la vision et de l'estime de soi. »

Mayann Francis, nouvelle lieutenante-gouverneure de la Nouvelle-Écosse.

Alberta : le retour au foyer

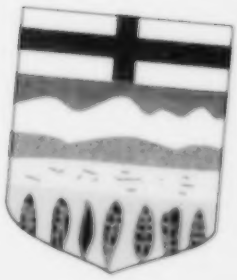

Pendant que les Albertaines se détournent du marché de l'emploi, les Québécoises y affluent massivement. Entre 1999 et 2005, le taux d'activité des mères de jeunes enfants âgées de 25 à 45 ans a baissé de 67,9 % à 64,9 % en Alberta, en dépit d'une pénurie de main-d'œuvre. Durant cette période, il a augmenté de 66,9 % à 76 % au Québec.

« Le conservatisme attribué à tort ou à raison à la société albertaine n'y est pour rien », prévient Francine Roy, auteure de cette étude publiée au printemps dernier par Statistique Canada. Le renversement de situation s'explique en partie par le programme de garderies du Québec. Le nombre de places en garderie a bondi de 310,4 % au Québec entre 1992 et 2004, mais il a diminué de 7,2 % en Alberta, seule province à avoir connu récemment une croissance de la population d'enfants en bas âge. De plus, les Québécoises de 25 à 45 ans sont proportionnellement plus nombreuses que les Albertaines (87,8 % contre 83,3 %) à détenir un diplôme d'études postsecondaires.

Deux autres phénomènes contribuent à la progression des Québécoises, ajoute la chercheuse. La création d'emplois au Québec est dynamique dans les services, domaine accueillant pour les femmes, alors que le moteur de l'économie albertaine, le secteur primaire (pétrole, gaz, construction), crée des emplois traditionnellement masculins. Le taux de participation des immigrantes de 25-45 ans au marché du travail canadien est de 75 % contre 82,4 % pour les femmes nées au pays. Or, elles comptent pour 10 % des femmes du Québec, mais 17 % de celles de l'Alberta. **I.E.G.**

L'héritage de « *Superdame* »

Son essai *Wonder Woman* (Routledge, 2004) analysait les héroïnes de bandes dessinées. Lillian Robinson, « Superdame » du féminisme, s'est envolée le 20 septembre dernier… En mémoire de l'ex-directrice de l'Institut Simone-de-Beauvoir, l'Université Concordia lance une bourse qui permettra à des intellectuelles ou militantes étrangères de séjourner quelques mois à Montréal. Elle devrait être attribuée pour la première fois l'an prochain. « Lillian voyait l'Institut comme un endroit pour tenir des conférences, débattre et réfléchir. Elle avait un don pour lier les études à l'engagement social », rappelle sa collègue Viviane Namaste. Robinson avait pris la tête de l'institution en 2000, après 30 ans d'engagement pour la paix et l'égalité des sexes. Née de juifs russes, cette New-Yorkaise d'origine, auteure d'une dizaine de livres, est décédée d'un cancer des ovaires. Elle avait 65 ans. **M.S.H.**

Tatie prime

Désarroi, anxiété, idées noires. Encore des statistiques sur le taux de suicide des hommes ? Non, cette fois, c'est mamie qui est déprimée. Une étude sur la santé des aînés, en cours depuis 2004 auprès de 2 800 personnes âgées du Québec, démontre que 6,4 % des femmes rapportent avoir des idées suicidaires contre seulement 2 % des hommes.

Michel Préville, chercheur à l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, se fait alarmant. « Quand une personne âgée parle de la mort, on y voit des mots sans conséquence. Lorsque les jeunes en parlent, apparaît l'image du suicide. » Or, le taux de suicide chez les personnes âgées serait de 30 % plus élevé que chez les 10 à 19 ans !

Les femmes se voient prescrire davantage d'antidépresseurs et d'agents anti-anxiété, tel le benzodiazépine, dont elles représentent 65 % des consommateurs. Toutefois, il serait injustifié d'en conclure que leur santé psychologique est inférieure à celle de leur pendant masculin, nuance la Dre Cara Tannenbaum. Selon la professeure de médecine à l'Université de Montréal, qui conduit une étude sur le sujet, les femmes sont plus susceptibles de recevoir un diagnostic de dépression ou d'anxiété. D'abord, elles ont moins tendance à fuir leurs émotions que les hommes. Ensuite, elles sont portées à parler de leurs états d'âme au médecin, ce qui pourrait augmenter le nombre de diagnostics. **T.M.** ::

Que des bulles

Fini, les « poupounes » dans les pubs de bière à la télévision ? L'organisme Éduc'alcool s'est doté d'un Code d'éthique à l'intention de ses membres, qui appartiennent à l'industrie québécoise des boissons alcooliques. À la suite de plaintes contre des publicités sexistes, un conseil d'éthique pourra blâmer publiquement les entreprises fautives. L'adhésion au Code est toutefois volontaire.

Pas très utile, selon Jeanne Maranda, fondatrice de Médiaction, qui dénonce ces publicités depuis 20 ans. « Les publicités pour les alcools forts ne sont plus sexistes, dit-elle. Cette initiative ne cible pas les vrais coupables : les brasseurs de bière. » Contrairement à la Société des alcools du Québec ou aux distillateurs, les brasseurs ne sont pas membres d'Éduc'alcool. Vont-ils s'associer aux engagements de l'industrie ? Jeanne Maranda en doute. **I.M.** ::

L'avocate **fantôme**

La Montréalaise Annie Macdonald Langstaff obtient enfin son titre d'avocate… 92 ans après sa première tentative ! À titre posthume, cette pionnière du droit a reçu en septembre la Médaille du Barreau de Montréal pour sa contribution à la cause de la justice.

Née en 1887, Annie Macdonald Langstaff débute comme secrétaire juridique dans un cabinet montréalais. Elle y attrape la piqûre. Admise à l'Université McGill, elle devient, en 1914, la première diplômée en droit au Québec. Mais le Barreau lui refuse le droit de passer les examens, surtout sans l'autorisation de son mari. Où est monsieur ? Madame – une mère séparée – l'ignore. Elle pousse la cause devant la Cour supérieure, puis devant la Cour d'appel, sans succès. Le débat se poursuit à l'Assemblée nationale; le projet de loi autorisant les femmes à devenir avocates est présenté six fois avant d'être adopté, en 1941. À 54 ans, Langstaff tente à nouveau d'être admise au Barreau, mais essuie encore un refus : elle n'a pas fait son cours classique… Elle publie néanmoins plusieurs articles en droit de la famille ainsi qu'un dictionnaire juridique bilingue. Aviatrice à temps perdu, elle livre aussi du courrier par avion et se produit même en spectacle aérien !

C'est Julie Latour, bâtonnier de Montréal, qui a suggéré au Barreau d'honorer Annie Macdonald Langstaff. « Aujourd'hui encore, les femmes ne représentent que 15 % des associés dans les grands cabinets et que 25 % des juges. Et on ne parle pas des disparités salariales », souligne celle qui est la troisième femme seulement à occuper son poste. Douce revanche pour Langstaff : c'est Lucien Bouchard, ancien premier ministre du Québec, qui a accepté les honneurs en son nom. Il œuvre aujourd'hui chez Davies Ward Phillips & Vineberg, où la pionnière a passé 60 années de sa vie en tant qu'administratrice du cabinet. **L.M.N.** ::

Le chiffre : 2 560

Il y avait 2 560 policières au Québec en 2004. Un bond de 33 % en trois ans seulement puisqu'on en comptait 1 926 en 2001. Si les femmes constituent aujourd'hui 19 % des effectifs policiers québécois, leur présence est encore plus marquée à l'École nationale de police du Québec, à Nicolet. En 1994-1995, 24 % des finissants étaient des femmes. En 2002-2003, c'était 44 % – un sommet ! « La proportion semble s'être stabilisée à environ 30 % », dit Pierre Saint-Antoine, directeur des communications de l'institution. Sur le terrain, elles occupent 42 % des postes liés à la prévention et aux relations communautaires… mais seulement 6,7 % des postes de cadre. Doit-on y voir la perpétuation de stéréotypes ? « C'était peut-être le cas il y a 25 ans, mais aujourd'hui les policières ne se gênent pas pour exprimer leurs ambitions et faire valoir leurs compétences », dit Marcel-Eugène Lebeuf, de la Sous-direction de la recherche et de l'évaluation de la GRC, à Ottawa. « La question des rapports hommes-femmes n'est pas tout à fait réglée pour les *baby-boomers*, mais elle l'est pour la génération X », note aussi Jean-Pierre Melville, du Service de police de la Ville de Québec. **J.F.G.**

Une marraine pour *Serkalem*

Serkalem Fassil aurait pu se taire. Chez elle, en Éthiopie, c'est plus sûr. Mais voilà : la journaliste édite trois hebdomadaires en langue amharique. Elle a donc couvert les élections législatives du 15 mai 2005. Et publié ces faits : le premier ministre Meles Zenawi a été accusé de fraude électorale, il a coffré des opposants, des émeutes ont éclaté. Au moins 36 civils sont morts.

Le 27 novembre, la reporter de 31 ans a été arrêtée avec son mari, Eskinder Nega, et son frère, Dawit Fassil, aussi journalistes. Enceinte au moment de la rafle, elle a accouché dans la prison de Kaliti, près d'Addis-Abéba, sans soins médicaux appropriés. Avec son premier-né, elle croupit dans une cellule étouffante le jour et glaciale la nuit. Inculpée de « tentative de renversement de l'ordre constitutionnel », elle risque la peine de mort.

La *Gazette des femmes* est fière de marrainer Serkalem Fassil dans le cadre du programme d'adoption symbolique de Reporters sans frontières. L'organisme visitera Addis-Abéba en novembre. Des nouvelles fraîches suivront. En attendant, le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien, au pouvoir, muselle la presse de plus belle : il a révoqué l'accréditation de médias étrangers et imposé des amendes de 270 $CA à des journalistes indépendants, rapporte l'International Press Institute. **M.S.H.**

Notre signet

www.anoushehansari.com

Elle voyait des étoiles même les yeux fermés. Anousheh Ansari, Américaine d'origine iranienne, est devenue la première femme à se payer un séjour dans l'espace. Onze jours de bonheur contre quelque 20 millions de dollars US… Le 18 septembre 2006, l'ingénieure de 40 ans s'est embarquée pour la Station spatiale internationale, où elle a mené quatre expériences médicales pour l'Agence spatiale européenne. Son périple, elle le relate de façon fraîche et émouvante dans son blogue (en anglais et en farsi, sa langue natale). Émigrée en 1984, Ansari a fait fortune en fondant une compagnie de télécommunications. Son très coûteux vol spatial lui a valu des critiques; elle a persisté, espérant montrer aux jeunes – aux filles – à suivre leur ambition. « Moi, j'étais prête, et je le suis encore, à donner ma vie pour mon rêve… » **M.S.H.** ::

Isabelle Arsenault

Accros au *bistouri*

Accumuler les chirurgies esthétiques peut dénoter un mal sournois : la dysmorphophobie, un trouble mental qui mène à l'obsession.

par Marie-Claude Bourdon

Augmentation mammaire, *lifting*, liposuccion : les techniques de remodelage du corps se multiplient. Aux États-Unis, des émissions comme *Extreme Makeover* en font la promotion. Dans certains pays, comme au Brésil ou au Venezuela, il n'est pas rare que des jeunes filles reçoivent une chirurgie mammaire en cadeau d'anniversaire. Ce qu'on ignore, c'est que certaines développent une dépendance au bistouri.

Spécialiste de la chirurgie plastique à Montréal, la Dre Johanne Pelletier affirme avoir reçu en consultation des personnes ayant subi une vingtaine d'interventions ! « Nous ne recherchons pas ces patients, car nous savons qu'ils ne seront jamais satisfaits, affirme-t-elle. Nous essayons plutôt de les orienter vers des services psychologiques. »

En fait, ces patients (souvent des patientes) souffrent probablement de dysmorphophobie, un trouble inclus dans le *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, la bible nord-américaine de la psychiatrie. Ce trouble mental, qui s'apparente au trouble obsessif-compulsif, conduit ses victimes à entretenir une préoccupation excessive pour un léger défaut corporel, même imaginaire. Littéralement obsédées par une cuisse de cheval proéminente, par des seins trop petits – ou trop gros – ou par une paupière tombante, ces personnes ne manquent aucune occasion de se regarder dans le miroir, pensent continuellement à leur « tare » et en viennent à se retirer de la vie sociale par peur du regard des autres.

Décrite pour la première fois par le psychiatre génois Enrico Morselli en 1891, cette condition ne date pas d'hier. Selon Ariel Stravynski, professeur de psychologie clinique à l'Université de Montréal, « seule une minorité des patients atteints de dysmorphophobie font appel à la chirurgie ». Il n'empêche que ces gens peuvent se mettre à consulter des plasticiens de façon compulsive. « Une personne bien dans sa peau se sentira plus belle, en principe, après une intervention visant à améliorer son apparence. Pas les personnes dysmorphophobiques. C'est pourquoi les chirurgiens devraient refuser de les opérer. »

Les émissions telles que *S.O.S. Beauté* ne font rien pour calmer les obsessions des victimes. Mais ce ne sont pas les médias qui causent le problème, précise Stravynski. « Ce trouble, qui apparaît généralement à l'adolescence, est lié au processus de développement et est plutôt de nature individuelle. Évidemment, la pression sociale intensifie cette préoccupation pour la beauté. »

Dans la population en général, les articles sur les starlettes qui sont passées sous le bistouri et les émissions consacrées à la chirurgie esthétique ont une nette influence sur la demande. La chirurgienne Johanne Pelletier le confirme : la clientèle n'a pas cessé de croître au cours des dernières années. Et avec la panoplie d'interventions qui sont offertes aujourd'hui, « il n'est pas rare qu'une cliente qui a déjà fait l'expérience d'une chirurgie se décide à en subir une deuxième, puis une troisième », dit-elle.

Combien de Québécoises sont passées sous le bistouri ? On l'ignore. Contrairement aux États-Unis, où des statistiques sont compilées sur le nombre et le type de chirurgies esthétiques pratiquées, le Québec ne dispose d'aucune donnée sur ces questions. Ni sur les conséquences à court et à long terme de ces interventions. Pour remédier à cette situation, le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes mène un sondage qui permettra de mieux cerner l'ampleur du phénomène. Ce sondage fait partie d'une campagne nationale sur l'image corporelle visant entre autres à sensibiliser les femmes aux dangers de la chirurgie esthétique.

Pour répondre au questionnaire en ligne :
www.rqasf.qc.ca/site/sondage_chirur.htm

Faux seins, **vrais** suicides

Avoir des implants mammaires est associé à un risque accru de se suicider. C'est ce que révèle une étude, récemment publiée dans l'*American Journal of Epidemiology*, qui a permis de suivre 24 500 femmes pendant 15 ans. En effet, les chercheurs ont constaté que les femmes qui ont eu une chirurgie des seins pour des raisons esthétiques présentent un taux de suicide 73 % plus élevé que celui de la population en général. Ce taux se situe à 55 % dans le cas des femmes passées sous le bistouri pour une chirurgie plastique autre que l'implantation mammaire.

Selon Jacques Brisson et Louis Latulippe, deux chercheurs de la Faculté de médecine de l'Université Laval qui ont participé à l'étude, ces résultats rappellent que les chirurgiens devraient toujours porter attention aux raisons pour lesquelles leurs patientes veulent recourir à une opération. « Si ces motivations reflètent des problèmes que ne peut résoudre la chirurgie plastique, souligne le Dr Brisson, les médecins devraient diriger ces patientes vers des personnes qui peuvent les aider sur le plan psychologique. »

Nuance importante : malgré leur risque accru de suicide, ces femmes affichent un taux de mortalité moins élevé que la moyenne. D'abord, elles doivent être en bonne santé pour subir une chirurgie esthétique. Ensuite, elles proviennent généralement de milieux socioéconomiques favorisés, un facteur de longévité. **M.C.B.**

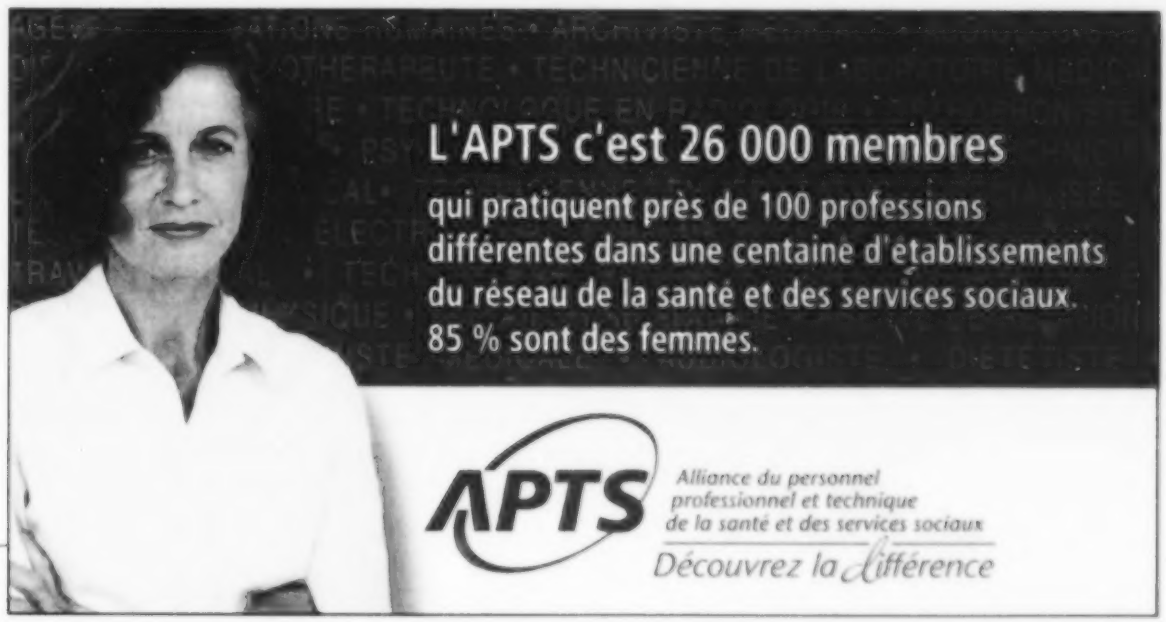

Feu sur le registre

Si on doit enregistrer son automobile, pourquoi pas un fusil qui peut tuer ? Maintenons le registre des armes à feu, plaident féministes et policiers.

par Marie-Claude Bourdon

Le 13 septembre dernier, quand Kimveer Gill s'est introduit dans le Collège Dawson, armé de trois fusils, les journalistes Pascale Nadeau, de Radio-Canada, et Susan Semenak, du journal *The Gazette*, ont connu quelques heures d'angoisse intense. Les deux avaient une fille qui étudiait à Dawson. Les deux ont reçu un appel affolé de leur enfant qui racontait qu'un fou se promenait dans le collège en tirant des coups de feu. Puis, les deux ont connu le silence et l'attente jusqu'au coup de fil suivant, quand tout a été fini et qu'elles ont su que leur fille était saine et sauve.

Catherine Bergeron, la sœur de Geneviève Bergeron, une des victimes de Polytechnique, a raconté dans un texte publié dans *La Presse* le douloureux retour en arrière que lui avait fait vivre cet évènement. Rivée à son écran de télévision, elle pensait à tous les parents qui passaient à travers ces heures horribles, attendant le coup de téléphone fatal.

> Au Canada, les meurtres de femmes par arme à feu ont baissé de 85 en 1991 à 32 en 2004, une chute de 62 %.

Entre la tragédie du 6 décembre 1989 et celle qui a coûté la vie à l'étudiante Anastasia de Sousa, de nombreux groupes de pression, dont la Fondation des victimes du 6 décembre, mise sur pied entre autres par Catherine Bergeron, ont mené une lutte acharnée pour obtenir un meilleur contrôle des armes à feu. Le projet de loi C-17, en 1991, avait resserré les critères de sélection pour les personnes demandant l'autorisation d'acquérir un fusil, un pistolet ou autre. Cette victoire a été consolidée en 1995 par le projet de loi C-68, beaucoup plus large, qui établissait notamment le registre des armes à feu. C'est cette dernière loi que les conservateurs ont promis de changer.

Au printemps dernier, le gouvernement a proclamé une amnistie d'un an pour les propriétaires d'armes à feu sans restriction (carabines et fusils de chasse)

qui avaient omis de les enregistrer ou de renouveler leur permis. Il a aussi mis en place un programme de remboursement des frais de renouvellement de permis et a déposé un projet de loi visant l'abolition du registre des armes de chasse, jugé trop coûteux et inefficace. Si le drame de Dawson a ravivé le débat, il n'a pas perturbé les conservateurs. « Les armes de Kimveer Gill étaient toutes légalement enregistrées, ont-ils fait valoir, et cela n'a pas empêché le drame de se produire. »

Inefficace, le registre ? Ce n'est pas l'avis de Wendy Cukier. Professeure à l'Université Ryerson de Toronto, la cofondatrice de la Coalition pour le contrôle des armes, créée dans le sillage des évènements du 6 décembre 1989, est convaincue que les projets de loi C-17 et C-68 ont eu un impact. « Ce n'est pas le seul facteur, mais le nombre de décès par arme à feu a considérablement baissé au Canada », observe-t-elle.

De 1991 à 2002, le nombre de décès liés aux armes à feu est tombé de 1 443 à 816, soit une diminution de 43 %, selon Statistique Canada. Comme les quatre cinquièmes de ces décès résultent de suicides, la diminution s'explique en grande partie par la baisse du nombre de personnes qui se tuent par balle. Cela a d'ailleurs fait dire au député conservateur Garry Breitkreuz que la loi avait tout simplement entrainé une augmentation des suicides par pendaison et par suffocation… Vrai, mais le contrôle accru des armes à feu a quand même contribué à faire baisser le nombre global de suicides.

Les meurtres de femmes par arme à feu ont aussi baissé de façon significative. Selon l'*Enquête sur l'homicide* de Statistique Canada, ce nombre est passé de 85 en 1991 à 32 en 2004, une chute de 62 %. Le nombre total d'assassinats de femmes n'a pas baissé d'autant – ce qui veut dire que certaines ont été tuées par d'autres moyens –, mais il a tout de même diminué de 27 %.

« Les femmes et les enfants sont plus susceptibles d'être tués par des carabines et des fusils de chasse parce que ce sont ces armes qu'on trouve le plus souvent à la maison », explique Wendy Cukier. Or, ce sont précisément celles-là que les conservateurs veulent soustraire de l'enregistrement, pour ne conserver que le registre des armes de poing, en vigueur depuis 1934.

La députée libérale Lucienne Robillard, chef adjointe de l'opposition officielle à Ottawa, s'est sentie personnellement interpellée par la tragédie de Dawson, survenue dans son propre comté. « Le registre n'est pas parfait, dit-elle, mais je pense que c'est un outil utile, qui a fait ses preuves. Réduire son impact n'aurait aucun sens. »

Un peu comme le système d'enregistrement des automobiles, le registre permet aux policiers de savoir qui sont les propriétaires des armes en circulation. Il complète le système des permis que chaque personne doit obtenir pour posséder une arme à feu. En effet, en rendant chaque propriétaire responsable de chacun de ses fusils, l'enregistrement permet d'empêcher une personne possédant un permis de céder des armes à une personne qui n'en a pas.

« À travers le pays, le registre est consulté plus de 5 000 fois par jour par les policiers », note Clayton Pecknold, chef de police à Central Saanich, en Colombie-Britannique, et représentant de l'Association canadienne des chefs de police. « Maintenant, dès qu'un cas de violence conjugale est signalé, on vérifie s'il y a des armes légalement enregistrées à la maison. S'il y en a, on peut les saisir ou en interdire l'usage afin d'empêcher la violence de dégénérer. »

Comme l'Association canadienne des chefs de police, la Fraternité des policiers et policières de Montréal s'est publiquement prononcée contre la proposition du gouvernement conservateur. « On dit que le registre n'a pas empêché Dawson de se produire, mais combien de cas de folie similaires ou de drames conjugaux ont pu être évités ? » demande le président de la Fraternité, Yves Francœur. Pour ce policier qui avait été le premier arrivé sur les lieux lors de la tuerie de Polytechnique, il serait aberrant de démanteler le registre. « Il me semble que si c'était inefficace, les policiers ne le consulteraient pas 5 000 fois par jour. »

Wendy Cukier, présidente de la Coalition pour le contrôle des armes, brandit le magazine de l'organisme albertain National Firearms Association (janvier 2006).

Maintenant que sept millions d'armes ont déjà été enregistrées, va-t-on mettre le registre à la poubelle sous prétexte que sa mise en place a souffert de coû-

teuses irrégularités ? Comme l'a dit le député bloquiste Serge Ménard, cela reviendrait à « détruire un pont parce que sa construction par le gouvernement précédent a coûté trop cher ».

« On entend toujours parler du milliard de dollars qu'a coûté la mise en place du registre, souligne Wendy Cukier, mais cet argent a déjà été dépensé. Tout ce qui pourrait être économisé, maintenant, ce sont les 10 millions nécessaires chaque année pour enregistrer les nouvelles armes et les transferts de propriété. Pendant ce temps, le gouvernement redonne 120 millions aux propriétaires d'armes à feu en remboursant ou en ne percevant pas les frais de renouvellement de permis. »

Un autre argument souvent avancé par les conservateurs, c'est que la loi devrait servir à combattre les criminels et non à harceler de simples agriculteurs. « Si c'est une question de tracasseries administratives, essayons de régler le problème, dit Lucienne Robillard, mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain ! S'il s'agit d'une question de principe, par contre, cela me cause un problème. Pourquoi ces gens considèrent-ils normal de devoir enregistrer une automobile et pas un fusil de chasse ? »

« Pourquoi les gens considèrent-ils normal de devoir enregistrer une automobile et pas un fusil de chasse ? » Lucienne Robillard

Le projet de loi devait être étudié cet automne. Mais après Dawson, les libéraux, jusque-là divisés sur la question, ont décidé de voter en bloc contre le projet conservateur, avec la majorité des bloquistes et des néo-démocrates. « C'est probablement une des raisons pour lesquelles l'étude du projet est retardée, note Lucienne Robillard. Si les trois partis d'opposition sont unanimes, les conservateurs ne pourront pas faire passer leur législation. » Ils pourraient toutefois miser sur un prochain gouvernement majoritaire pour faire aboutir ce projet.

Pour Lucienne Robillard, un drame comme celui de Dawson devrait nous inciter à nous interroger davantage sur la prévention de la violence. Elle se demande entre autres comment un garçon troublé mentalement comme Kimveer Gill a pu se procurer légalement des armes aussi létales. Faudrait-il aller encore plus loin que la loi actuelle et interdire plus de modèles de fusil, comme certains l'ont proposé ?

« Les armes de combat appartiennent aux militaires et ne devraient pas se retrouver entre les mains des civils », répond le chef de police Clayton Pecknold. Selon Wendy Cukier, la législation actuelle aurait dû empêcher Kimveer Gill d'acquérir la carabine semi-automatique Beretta qu'il avait entre les mains au moment de la fusillade (et avec laquelle des gens s'entrainent dans les clubs de tir). « La loi dit que le gouvernement peut interdire tout fusil qui ne sert pas normalement à la chasse, explique-t-elle. À mon avis, l'importation de cette arme n'aurait jamais dû être permise. »

Le problème, selon elle, ce n'est pas la loi canadienne, qui correspond aux normes internationales en la matière, mais le laxisme entourant son application. « La loi offre une grande marge de manœuvre, dit la militante, mais pour l'utiliser, il faut être prêt à affronter le lobby des armes à feu. Or, c'est un lobby très puissant. » Pas aussi organisé que la National Rifle Association aux États-Unis, mais soutenu par de nombreux groupes de chasseurs et de tireurs, telle la National Firearms Association en Alberta.

Pour les membres de ce lobby, posséder une arme devrait faire partie de nos droits fondamentaux, comme aux États-Unis. Selon eux, le gouvernement devrait s'attaquer aux criminels et non aux fusils, qui sont des objets sans volonté propre. C'est oublier que ces objets décuplent le pouvoir de tuer et de blesser. On le voit dans les écoles qui sont la cible de tueurs fous. On le voit dans les cas de violence conjugale, où la présence d'une arme à feu est un important facteur de risque de mortalité. On le voit aux États-Unis, où le taux d'homicides est près de huit fois plus élevé qu'au Canada.

Selon la Coalition pour le contrôle des armes, plus de 70 groupes de femmes s'opposent au démantèlement du registre des armes à feu. « Il est certain que le registre ne règle pas tous les problèmes de violence, dit Odile Boisclair, de L'R des centres de femmes du Québec. Si quelqu'un veut s'acheter une mitraillette sur le marché noir, c'est possible. Mais pour nous, toutes les mesures qui rendent plus difficile l'accès aux armes à feu sont utiles et doivent être maintenues. » ::

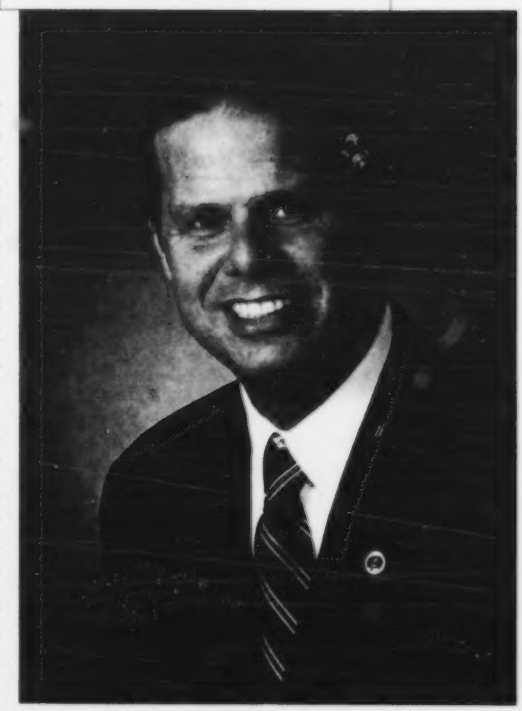

Yves Francœur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal : « Si le registre était inefficace, les policiers ne le consulteraient pas 5 000 fois par jour. »

Dossier spécial POLYGAMIE

« La polygamie est contraire à l'égalité des sexes et peut avoir de si graves conséquences affectives et financières pour la femme et les personnes à sa charge qu'il faudrait décourager et même interdire cette forme de mariage. » C'est ce que concluait le comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en 1994.

Douze ans plus tard, au Canada, des professeures de droit féministes recommandent… de décriminaliser la polygamie ! Cela permettrait de protéger les coépouses prisonnières d'un mariage multiple malheureux, disent les unes. Au contraire, cela ne ferait que perpétuer une institution patriarcale, s'écrient les autres. Une chose est sûre, la polygamie se répand au pays. Grand débat à l'horizon.

En complément, un sociologue analyse les impacts de la polygamie sur les hommes. Et des Québécoises racontent pourquoi elles ont accepté de partager leur mari.

POLYGAMIE ICI AUSSI !

Les mariages multiples sont en hausse au Canada. Certaines féministes proposent de décriminaliser la polygamie pour protéger les femmes et leurs enfants. Débat houleux à l'horizon.

par Karina Marceau
collaboration à la recherche : Julie Paquin

En 1999, Sanah Kamal divorce d'un mari violent et quitte son pays, le Qatar, afin de ne pas être montrée du doigt par la collectivité. Avec son fils de 5 ans, elle immigre à Mississauga, en Ontario. Elle y trouvera un mari. Il y a un hic toutefois : il a déjà une épouse.

La femme de 44 ans a rencontré son mari l'an dernier dans une compagnie où il s'occupait des comptes à recevoir. L'homme d'origine pakistanaise, de 11 ans son aîné, cherchait une épouse pour prendre soin de lui. Elle, sans emploi convenable depuis son arrivée au Canada, voulait s'appuyer sur un homme et donner un père à son fils. « En moins d'un mois, nous étions mariés », raconte Sanah.

Avant les noces, elle a imposé une condition : Hamid devrait éventuellement divorcer. En effet, il était marié depuis plus de 10 ans à une Pakistanaise et père de sept enfants. Cette situation n'a toutefois pas empêché un imam de Scarborough de célébrer leur union. Si Sanah raconte son histoire aujourd'hui, c'est parce qu'elle espère obtenir de l'aide. « Non seulement Hamid n'a jamais divorcé, mais j'ai été sa servante pendant des mois avant qu'il ne retourne vivre avec sa première femme. Il m'a laissée seule dans notre appartement avec tous les comptes à payer. Je suis flouée », confie-t-elle en ravalant un sanglot.

> « Pourquoi interdire la polygamie ? Les femmes ne sont plus de simples maîtresses cachées et les enfants sont reconnus. »
> L'imam Aly Hindi

Les mariages multiples sont pourtant interdits par la loi depuis la rédaction du tout premier Code criminel canadien en 1892. L'article 293 condamne à un maximum de cinq ans de prison quiconque vit en union conjugale avec plus d'une personne à la fois.

Un cas isolé que celui de Sanah ? Difficile de savoir. Les réponses sont profondément enfouies au cœur de communautés où la loi du silence règne en maître.

Comme l'islam autorise explicitement la polygamie, la *Gazette des femmes* a interrogé les plus importantes organisations musulmanes au

CANAPRESS

Le dissident mormon Thomas Green pose avec ses cinq femmes quelques mois avant son procès pour polygamie. En mai 2001, le résident de l'Utah a été condamné à 10 ans de prison.

pays. La polygamie se pratique-t-elle chez les 700 000 musulmans canadiens ? La question agace. « Je ne connais personne qui pratique la polygamie ! » garantit l'imam Saïd Jaziri de la mosquée Al Qods de Montréal. « Je ne célèbre aucun mariage polygame et tout se fait selon les lois en vigueur au Québec », affirme Abdul Salam Elmenyawi, président du Conseil musulman de Montréal. « Si un imam ne respecte pas les règles, il peut perdre son droit de célébrer des mariages. C'est de notre devoir de vérifier si les individus sont déjà mariés », renchérit Mohamed Elmasri, président du Congrès islamique canadien.

D'autres sons de cloche se font cependant entendre. « Je connais trois ou quatre familles polygames au Québec », atteste Salah Rejeb. Impossible d'obtenir leurs noms : le Tunisien d'origine craint de mettre en péril sa relation d'amitié avec ces couples. « Le mariage entre conjoints de même sexe est bien permis, alors pourquoi ne pas permettre la polygamie ? À chacun de choisir le type de relation qu'il souhaite vivre », fait valoir le musulman établi au Québec depuis 15 ans.

Haroon Salamat, du TARIC Islamic Centre de Toronto, estime que moins de 1 % des musulmans canadiens pratiquent la polygamie. « Le coût de la vie est tellement cher ici qu'il est difficile d'entretenir plus d'une femme. » Mais il avoue du même souffle connaître personnellement des familles polygames très heureuses. Sont-elles toutes venues de l'étranger ? « Il y a probablement des endroits où les mariages multiples sont célébrés au Canada », dit-il.

Son intuition est juste. Joint à sa résidence de Scarborough en Ontario, l'imam conservateur Aly Hindi admet d'emblée célébrer plusieurs mariages polygames chaque année, sans être embêté par la police. C'est d'ailleurs lui qui a célébré le mariage de Sanah Kamal, faisant d'elle la seconde épouse d'Hamid. Le guide spirituel affirme que la polygamie est impossible à contrôler. « Dans l'islam, l'homme propose le mariage, la femme accepte et le couple annonce publiquement son union à la communauté : il n'en faut pas plus pour que le mariage soit contracté », explique le porte-parole du Salaheddin Islamic Center.

« En fait, je ne suis là que pour leur expliquer leurs droits, leurs obligations et prodiguer quelques conseils. De toute façon, pourquoi interdire la polygamie ? Contrairement à l'adultère, les femmes ne sont plus de simples maîtresses cachées et les enfants sont reconnus. Les féministes devraient toutes être pour la polygamie », persifle-t-il. Et une femme pourrait-elle se marier à plus d'un homme ? L'imam laisse échapper un rire tonitruant : « Ça n'arrivera jamais ! Dieu a créé les femmes différentes des hommes, elles l'acceptent. D'ailleurs, si l'épouse est enceinte, comment savoir qui est le père ? »

Des arguments qui font bondir Louise Langevin, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval et titulaire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes. « Ce que vous raconte cet imam, c'est l'exploitation des femmes ! La polygamie va à l'encontre des valeurs d'égalité de notre société. On est ouverts à bien des types de famille, mais à celle-là, non ! »

:: Gazette DES FEMMES

La *Gazette des femmes* vous propose le service à la clientèle
INFO-ABONNEMENT

POUR VOUS ABONNER OU OFFRIR UN ABONNEMENT-CADEAU
www.gazettedesfemmes.com

VOUS DÉMÉNAGEZ ?
Assurez-vous que la *Gazette des femmes* vous suive partout !

:: pensez à nous aviser de votre nouvelle adresse (prière de préciser votre ancienne adresse) ;

:: pour signaler un problème de livraison ou un numéro manquant ;

:: pour renouveler votre abonnement ;

:: pour commander vos abonnements-cadeaux.

SIMPLE ET RAPIDE !
Par courriel :
gazettefemmes@postexperts.com
OU
Écrivez-nous :
Gazette des femmes
Service aux abonnements
4380, rue Garand
Ville Saint-Laurent (Québec)
H4R 2A3

Par téléphone :
1 800 665-5372

Par télécopieur :
514 333-9795

Dans les organismes d'aide aux immigrantes, la plupart des intervenantes affirment n'avoir jamais entendu parler de cas de polygamie au sein de leur clientèle. « Ce n'est pas le genre de questions qu'on pose », explique brièvement Jo-Ann Laporte, une bénévole de La Maisonnée, un organisme de liaison auprès des immigrants de Montréal.

Seule une répondante africaine nous confirme que la polygamie est une réalité incontestable au Canada. Semeni (nom fictif) exige l'anonymat. « C'est un sujet tabou. Si les femmes savent que l'information provient de moi, cela risque de briser le lien de confiance que j'ai avec elles. Il me sera impossible de faire mon travail par la suite », explique-t-elle.

Semeni dénonce le quotidien caché de plusieurs familles de Montréal. Dans sa communauté d'Afrique centrale, non pas musulmane mais animiste et chrétienne, la polygamie « s'exporte » dans le pays d'accueil. Sauf qu'ici, elle se vit encore plus difficilement, car les femmes n'ont pas le même réseau d'entraide. Une mère s'occupe souvent seule des enfants et des repas, en plus de travailler parfois à l'extérieur. Cela laisse peu de temps pour l'époux… qui se sent délaissé. Ce qui le motiverait à développer, ici aussi, des relations polygames malgré leur illégalité, soutient Semeni. « Au fil du temps, il fonde une nouvelle famille et passe plusieurs mois sans aller voir sa première femme et ses enfants. Ensuite, il fait la navette entre les maisons. J'ai plusieurs proches qui vivent ça. »

> « Les relations polygames semblent beaucoup plus susceptibles que les relations monogames d'entraîner de la violence physique et psychologique à l'égard des femmes. »
> Nicholas Bala

Ces hommes tiennent aussi souvent pour acquis que leurs femmes recevront des allocations familiales. « Pour eux, c'est le Canada, le mari de la femme ! » Une attitude qui mène plusieurs immigrantes tout droit à la pauvreté. Semeni s'indigne. « Il faut qu'elles dénoncent ces situations. La polygamie ne doit surtout pas être décriminalisée : il y aurait encore plus d'hommes qui se sentiraient autorisés à avoir plusieurs femmes. »

Un phénomène propre aux communautés musulmanes et africaines, la polygamie au Canada ? Loin de là. Située dans le territoire montagneux de la Colombie-Britannique, près de la frontière américaine, la communauté de Bountiful vit en marge de la société. Près de 1 000 membres de l'Église fondamentaliste de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours y pratiquent ouvertement la polygamie… depuis près de 60 ans ! Ces mormons dissidents croient que les esprits des humains à venir existent dans l'éther et qu'ils ne peuvent atteindre le salut que s'ils prennent une enveloppe charnelle. Un homme qui épouse plusieurs femmes multiplie les procréations et accélère ainsi la venue d'un règne messianique.

L'Église mormone a renié cette doctrine en 1890 afin que l'Utah, où se trouve son centre mondial, puisse être admis au sein des États-Unis, juridiquement monogames. « Les mormons qui pratiquent la polygamie sont maintenant passibles d'excommunication », précise Paula Wright, porte-parole du Temple mormon de l'Utah. Les dissidents ont donc établi des peuplements isolés à plusieurs endroits en Amérique du Nord.

Debbie Palmer a passé 30 ans dans la secte de Bountiful. « C'est horrible d'être effrayée tout le temps. On enseigne aux jeunes filles que c'est leur devoir de se marier, qu'elles perdront la vie si elles ne le font pas », relate cette mère de huit enfants, jointe à sa résidence de Prince Albert en Saskatchewan. Ses parents ont adhéré à

CANAPRESS

À 15 ans, Debbie Palmer a été mariée à un chef de la secte de Bountiful, un homme de 42 ans son aîné qui avait déjà 5 épouses et 30 enfants

l'Église fondamentaliste lorsqu'elle avait 2 ans. À 15 ans, elle est mariée à un chef du groupe, un homme de 42 ans son aîné qui compte déjà 5 épouses et 30 enfants. Certaines des filles de son époux sont d'ailleurs mariées au père de Debbie. Du coup, l'adolescente se retrouve à la fois belle-mère et belle-fille de ces femmes !

À l'école, les filles apprennent à devenir des épouses dominées par leur mari et par l'Église. « On te fait croire que Dieu souhaite que tu vives ainsi. Je serais morte pour protéger mon mari. » Après le décès de son époux, Debbie Palmer est désignée consécutivement à deux autres hommes plus âgés. Ne supportant plus les agressions sexuelles et physiques, elle rassemble tout son courage et quitte la secte avec ses huit enfants en 1988. « L'évadée » trouve refuge chez une tante. Elle n'a pas d'argent et aucun bien : les avoirs et les propriétés de tous les fidèles sont consolidés dans une fiducie appelée United Effort Plan, appartenant aux plus hauts dirigeants mâles de la secte.

La pratique de la polygamie serait en augmentation, selon un rapport de Condition féminine Canada publié en janvier dernier (*La polygamie au Canada : conséquences juridiques et sociales pour les femmes et les enfants*). Les mariages pluraux étant de nature criminelle, donc cachés, il est difficile d'évaluer l'ampleur du phénomène. Mais leur existence est indiscutable.

Le Canada reçoit de nombreux immigrants originaires de pays où la polygamie est acceptée. En théorie, les autorités fédérales rejettent l'immigration de familles polygames. « Un homme marié à plusieurs femmes ne peut immigrer au pays qu'avec sa première épouse », précise Mélanie Carkner, porte-parole d'Immigration Canada. Toutefois, il arrive que certaines familles soient réunies. Le rapport de Condition féminine Canada relève un cas de jurisprudence où deux épouses d'un même homme ont été autorisées à entrer au Canada à titre de réfugiées, tandis qu'une troisième s'est vu refuser le parrainage en raison de la nature polygame du mariage.

Les familles de polygames ont également un taux de natalité élevé. Ayant grandi dans cet environnement, les enfants deviennent souvent des adeptes du mariage multiple, estime Nicholas Bala, professeur à la Faculté de droit de l'Université Queen's, à Kingston, en Ontario, qui a collaboré au rapport.

Mais ce qui a surtout dérangé dans le document de Condition féminine Canada, c'est la conclusion de quatre féministes de la Faculté de droit de l'Université Queen's. Bita Amani, Martha Bailey, Beverly Baines et Amy Kaufman suggèrent de décriminaliser la polygamie pour protéger les femmes et les enfants ! Leur position a été débattue sur de nombreux sites Internet et analysée dans des médias tels que *Newsweek*, le *Washington Times* et *Le Monde*.

Bita Amani n'en démord pas : il faut décriminaliser. « Les femmes pourraient être accusées de polygamie et être passibles d'emprisonnement. Ce n'est rien pour encourager les victimes

« Si le Canada a criminalisé la polygamie, c'était pour préserver une définition chrétienne du mariage et non par souci d'égalité entre les sexes. » Bita Amani, féministe et professeure en droit à l'Université Queen's

d'agressions à déposer une plainte et à aller chercher de l'aide », avance-t-elle.

Les féministes de l'Université Queen's souhaitent également que les mariages polygames contractés à l'étranger soient reconnus afin que les épouses puissent bénéficier de droits importants, tels que les droits successoraux, le partage des biens patrimoniaux et le droit au versement d'une pension alimentaire. « Ce problème ne devrait pas être réglé en refusant aux "victimes" des mariages polygames contractés à l'étranger la protection juridique du mariage », soutient Bita Amani. Cette protection ne s'étendrait pas aux femmes comme Sanah ou Debbie, qui ont contracté un mariage illégal en sol canadien : il s'agit de décriminaliser, pas de légaliser.

Déjà, certaines provinces et territoires comme l'Ontario, le Yukon, l'Île-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest accordent des droits aux femmes de polygames mariées à l'étranger. Malgré la loi canadienne. « Bien que l'article 293 du Code criminel interdise la polygamie, le Droit de la famille en Ontario protège les femmes et les enfants qui vivent dans ce genre de relation. La définition légale de conjoint inclut le mariage polygame s'il a été célébré dans un pays où la polygamie est reconnue juridiquement », explique le bureau du procureur général de l'Ontario. Mais impossible de connaître le nombre de femmes qui se seraient prévalues de ces droits. « On vit dans une situation juridique complètement paradoxale à laquelle il faut remédier », tranche Bita Amani.

« Ça ne me choque pas que l'on suggère de décriminaliser la polygamie », fait valoir Pascale Fournier. La candidate au doctorat à l'Université Harvard, spécialiste en droit islamique, s'objecte toutefois à la recommandation de modifier le Droit de la famille. « Je suis d'accord avec le fait qu'on protège les femmes d'accusations au criminel qui peuvent avoir des conséquences désastreuses, comme perdre la garde des enfants si les femmes se retrouvent en prison. Par contre, reconnaître ces unions en vertu du Droit de la famille, c'est un terrain dangereux. Il s'agirait en somme de rendre légitime un système qui est discriminatoire ! » Pascale Fournier croit plutôt que les autorités devraient opter pour la sensibilisation et l'éducation. « Il faut travailler de concert avec les femmes de la communauté qui font valoir des principes d'égalité avec leurs propres points de référence. Quand ça vient de l'interne, la pratique a plus de chances d'être enrayée. » Ce qu'on ne peut pas faire quand on criminalise, soutient-elle.

Julius Grey, avocat montréalais de renom, y va d'une contre-proposition. « Pour protéger les femmes, on pourrait amender la loi afin que seules les personnes déjà mariées qui s'engagent dans une deuxième relation maritale commettent un crime. Ainsi vous faites la distinction entre les femmes, qui ne sont mariées qu'à un seul époux, et les hommes, qui ont plusieurs épouses. » Il est temps que le Canada abandonne l'idée du multiculturalisme, plaide celui qui a pourtant défendu le jeune sikh Gurbaj Singh Multani dans la célèbre cause du port du kirpan à

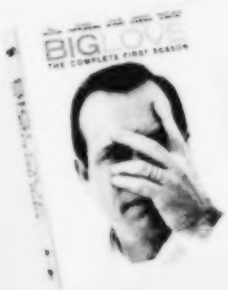

Polygamie version Hollywood

Toutes les semaines, depuis mars dernier, près de 4 millions d'Américains suivent les péripéties du pauvre Bill Henrickson, un mormon de l'Utah qui doit répondre aux besoins sexuels, affectifs et matériels de ses trois superbes épouses.

Coincé entre la gestion de ses lucratives quincailleries et ses sept enfants qui le réclament dans trois maisons adjacentes, dont il paie les hypothèques, Bill ne sait plus où donner de la tête. Heureusement que Barb, Niki et Margene, ses coépouses, lui ont conçu un horaire strict afin qu'il partage également son temps... et son corps entre toutes. Dans ce spectacle hollywoodien, la polygamie prend un visage sympathique et séduisant qui, de toute évidence, plaît. La télésérie *Big Love* a récolté trois nominations aux Emmy Awards, prix remis par l'Académie américaine de la télévision !

l'école. « Les gens qui viennent d'ailleurs sont les bienvenus, mais ils doivent respecter la culture occidentale, qui doit demeurer. »

Alia Hogben, présidente du Conseil canadien des femmes musulmanes, s'oppose avec vigueur à la décriminalisation : « Nous ne sommes pas au Pakistan ou en Somalie. Les gens qui viennent s'établir au Canada doivent savoir qu'ici le mariage est monogame. Où est l'égalité, d'ailleurs, quand un homme peut être polygame mais que la femme se doit d'être monogame ? Et la jalousie ? Ça fait mal de partager un mari. Les enfants partagent aussi leur père avec une autre famille dans une autre maison. Pensez-vous que ces familles sont heureuses ? »

Sherifa Ayari, Tunisienne de 50 ans établie à Montréal, serait aussi outrée si le Canada décriminalisait la polygamie. « La polygamie est inhumaine et n'existe que pour satisfaire les désirs sexuels des hommes ! » s'insurge cette musulmane, nouvelle propriétaire d'un magasin de produits naturels.

Nicholas Bala s'élève contre toute tentative de décriminalisation. Le professeur de droit a analysé des dizaines de recherches sur le mariage multiple, en vigueur dans 850 communautés à travers le monde. Il juge que cette coutume constitue une source substantielle d'inégalités entre les femmes et les hommes. « Les relations polygames semblent beaucoup plus susceptibles que les relations monogames d'entrainer de la violence physique et psychologique à l'égard des femmes. Beaucoup d'entre elles ont une estime de soi diminuée et souffrent de la compétition qui existe entre les épouses. Les enfants risquent davantage d'avoir une relation distante avec leur père et de connaitre des difficultés d'apprentissage à l'école », énumère-t-il.

Ian MacAlpine/Kingston Whig-Standard

« Nous ne sommes pas au Pakistan ou en Somalie. Les gens qui viennent s'établir au Canada doivent savoir qu'ici le mariage est monogame. » Alia Hogben, présidente du Conseil canadien des femmes musulmanes

> « Ça fait mal de partager un mari. Les enfants partagent aussi leur père avec une autre famille dans une autre maison. Pensez-vous que ces familles sont heureuses ? »
> Alia Hogben

À la suite de la publication du rapport de Condition féminine Canada, le chercheur allègue avoir reçu plusieurs messages de citoyennes de pays reconnaissant la polygamie qui exhortaient le Canada à ne pas suivre cet exemple. « Si on le faisait, on irait à l'encontre de la tendance mondiale, qui restreint de plus en plus cette pratique. Cela enverrait un message décourageant aux femmes qui se battent contre cette forme d'inégalité sociale. »

Le mariage multiple a aussi des effets pervers sur les hommes, poursuit Nicholas Bala. « Des jeunes hommes sont chassés de leur communauté pendant l'adolescence pour ne pas faire concurrence aux hommes plus âgés qui veulent prendre d'autres épouses. » L'actualité récente lui a donné raison. Deux sectes dissidentes mormones, basées respectivement en Arizona et en Utah, auraient jeté à la rue des centaines d'adolescents, selon un reportage paru dans *Libération* en juin dernier.

En août, l'Église fondamentaliste de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours faisait la manchette pour une autre raison. Warren Steed Jeffs, un gourou du mouvement dans l'Utah, a été arrêté par le FBI à Las Vegas. L'individu de 50 ans, surnommé « l'homme de 80 femmes », était sur la liste des 10 criminels les plus recherchés aux États-Unis. Les autorités américaines l'accusent notamment de complicité pour viol et d'agression sexuelle sur des mineures.

Debbie Palmer sait à quel point les mineures sont vulnérables dans ce genre de secte. Au tournant des années 2000, elle a contacté la GRC, les services de protection de la jeunesse et les services de l'immigration pour dénoncer un trafic de jeunes filles en provenance des États-Unis vers la secte de Bountiful. « Avec l'aide de gens qui ont

fui la secte aux États-Unis, j'ai dressé une liste des filles de 14, 15 et 16 ans que nous savions là-bas pour être mariées », se rappelle-t-elle amèrement. Sa démarche est restée lettre morte. Elle travaille maintenant à mettre sur pied un refuge pour les adolescents chassés de la communauté.

La situation inquiète jusqu'à la Fédération des professeurs de la Colombie-Britannique. Son comité de femmes fait circuler une pétition qui sera remise aux ministres de l'Éducation et de la Famille ainsi qu'au procureur général de la province. Préoccupées par le mauvais enseignement que reçoivent les enfants et par les allégations de trafic de jeunes filles, elles exigent la fin du financement public des deux écoles de Bountiful et demandent de l'aide gouvernementale pour les enfants exclus de la communauté. Jusqu'à maintenant, 4 000 signatures ont été recueillies. « Nous sommes les représentants de l'éducation publique. Si quoi que ce soit nous fait croire que ces enfants ont des ennuis, nous devons bouger », affirme Jane Turner, assistante directrice des Services professionnels et sociaux de la Fédération des professeurs de la Colombie-Britannique.

La GRC confirme à la *Gazette des femmes* qu'une enquête est présentement en cours sur les dissidents mormons. « Deux policiers ont été mandatés en 2005 pour investiguer. Après Bountiful, ils se sont rendus jusqu'en Utah et en Arizona pour étoffer le dossier », atteste John Ward, porte-parole de la GRC en Colombie-Britannique. C'est le procureur de la Couronne qui décidera de déposer ou non des accusations.

Scène de déjà-vu. En 1990, la GRC avait enquêté à Bountiful, à la suite d'allégations de violence sexuelle. Elle avait recommandé aux autorités judiciaires de poursuivre deux membres de la secte pour polygamie. Mais le procureur général de la Colombie-Britannique, s'appuyant sur un avis juridique, n'avait pas cru bon d'aller plus loin. Il craignait que la liberté

Voici le polyamour

Lors des audiences publiques sur le mariage entre conjoints de même sexe, en 2003, deux Montréalaises ont demandé que le polyamour soit inclus dans la nouvelle définition du mariage. « Il s'agit simplement de la capacité d'aimer plusieurs personnes en même temps. On ne parle pas de "polybaiseurs", qui ne visent que le plaisir sexuel. Les polyamoureux vivent des relations stables et honnêtes, avec plus d'une personne à la fois. Ils partagent également les responsabilités familiales », explique Myriam Brunel, une bisexuelle assumée de 43 ans. Cette inspectrice de pièces d'avion fait valoir que le polyamour, contrairement au modèle polygame religieux, se vit sur une base égalitaire.

Sans toutefois être en mesure de quantifier le phénomène, Nancy Leclerc, 33 ans, est persuadée que les polyamoureux seraient beaucoup plus nombreux qu'on ne l'imagine. « Je connais beaucoup de gens qui ne croient pas au mariage monogame et qui veulent vivre à trois », affirme cette étudiante à la maîtrise en anthropologie à l'Université Concordia.

Myriam et Nancy, toutes deux membres de l'organisation Bi Unité Montréal, ont fait valoir leur point de vue en avril 2003 devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne du Canada, mandaté pour entendre l'opinion du public sur le mariage gai. Selon elles, les personnes qui conjuguent l'amour au pluriel devraient être protégées, notamment en ce qui concerne les enfants. « Le troisième partenaire n'a aucun droit et pourrait perdre la garde des enfants, en cas de décès des parents biologiques, par exemple », argumente l'anthropologue.

La position des deux femmes n'a pas plu à certains défenseurs du mariage gai, qui les ont vertement critiquées. « Ils disaient que je nuisais à leur cause », raconte Nancy Leclerc. Le gouvernement fédéral n'a finalement pas donné suite à leur demande. Le 28 juin 2005, seuls les mariages entre conjoints de même sexe ont été légalisés.

« Des jeunes hommes sont chassés de leur communauté pendant l'adolescence pour ne pas faire concurrence aux hommes plus âgés qui veulent prendre d'autres épouses. » Nicholas Bala, professeur de droit à l'Université Queen's

religieuse garantie par la Charte des droits et libertés soustraie les prévenus à la justice. « L'avis émettait un doute sur la constitutionnalité de l'article 293 du Code criminel interdisant la polygamie », explique Stan Low, du bureau du procureur général de la Colombie-Britannique.

La confusion juridique est d'ailleurs l'argument clé de la professeure Bita Amani. Selon elle, l'article criminalisant la polygamie échouerait le test de la contestation juridique en vertu de l'article 2a de la Charte des droits et libertés garantissant la liberté de conscience et de religion. « Si on analyse les raisons qui ont poussé le Canada à criminaliser la polygamie, il y a plus de 100 ans, on réalise que l'objectif était purement religieux. C'était pour préserver une définition chrétienne du mariage et non par souci d'égalité entre les sexes », soutient la chercheuse.

Mais la polygamie est clairement discriminatoire envers les femmes, dont le droit à l'égalité est pourtant garanti par l'article 15 de la Charte des droits et libertés. « Des femmes musulmanes, érudites du Coran, concluent que la polygamie est illégale et contre l'islam. Beaucoup militent pour son abolition. Selon elles, il est impossible pour un homme d'être économiquement et émotionnellement égal envers chacune des femmes. Je n'ai jamais rencontré de femmes musulmanes éduquées en faveur de la polygamie. Lorsqu'on parle du voile, il y a toujours une division, mais pour la polygamie, c'est unanimement contre ! » réplique Pascale Fournier.

Les poursuites pour polygamie sont très rares dans l'histoire judiciaire canadienne. Seuls deux cas d'autochtones pratiquant les mariages multiples ont été relatés au tournant du 20e siècle. En 1937, un Ontarien ayant abandonné son épouse pour aller vivre une relation adultère a été blanchi des accusations de polygamie qui pesaient contre lui. Depuis, plus rien.

> « Je n'ai jamais rencontré de femmes musulmanes éduquées en faveur de la polygamie. »
> Pascale Fournier

L'inaction des autorités tire peut-être à sa fin. Depuis mai dernier, Immigration Canada menace de déportation trois femmes, toutes mariées au beau-frère de Debbie Palmer. Entrées au pays comme visiteuses en provenance des États-Unis, elles ont réclamé le statut de résidentes permanentes. Refus catégorique : le mariage multiple est illégal. Masha Chatwin, Zelpha Chatwin et Edith Barlow devront donc abandonner leurs 16 enfants au Canada. De plus, l'Agence du revenu du Canada a coupé, depuis juillet, les prestations fiscales pour les enfants dont le nom du père apparaît comme époux sur plus d'une demande. « Les personnes touchées par le changement ont reçu une lettre leur expliquant la situation. Nous ne reconnaissons qu'une seule personne et non plusieurs comme époux ou conjoint de fait d'une autre personne », explique la porte-parole Ariane Boyer.

Le gouvernement Harper laisse le processus judiciaire suivre son cours. Toutefois, il adopte une position sans équivoque. « Nous n'avons pas l'intention de décriminaliser la polygamie », affirme Mark Quinlan, attaché de presse du ministre de la Justice, Vic Toews. Un engagement qui a de quoi réconforter l'opinion publique. Un sondage de l'Institut Vanier de la famille, publié en 2005, démontre que 80 % des Canadiennes et des Canadiens désapprouvent la polygamie et n'accepteraient pas qu'elle soit pratiquée. « Et nous pensons de notre côté que l'article 293 du Code criminel est tout à fait compatible avec la Charte des droits et libertés », complète l'attaché de presse.

Le débat est loin d'être clos. Il ressurgira lorsque des polygames feront valoir leurs droits devant les tribunaux, défie Bita Amani. « Ça arrivera bien assez vite, faisant de la polygamie le prochain enjeu social », conclut la professeure. Déjà, lors des audiences publiques entourant le mariage gai, la question de la polygamie avait été soulevée. Une autre polémique entourant la sacro-sainte institution du mariage serait-elle imminente ? ::

Planète polygamie [3]

La polygamie a cours dans environ 70 pays. La législation varie toutefois beaucoup. Voici quelques exemples à travers le monde. [4]

- **La polygamie est surtout répandue en Afrique. Elle toucherait jusqu'à 50 % des mariages dans certaines régions.**
- Selon la loi musulmane, ou charia, un homme peut prendre jusqu'à quatre épouses. Mais les polygames sont aussi animistes, hindous ou chrétiens.
- **La polygamie régresse dans plusieurs pays, notamment grâce à la hausse du coût de la vie et à la scolarisation accrue des femmes.**
- Des lois interdisant la polygamie ont été adoptées dans 14 pays d'Amérique, 9 pays d'Asie, 8 pays d'Europe et une dizaine de pays d'Afrique.
- **Il n'y a pas de chiffres précis, mais entre 30 000 et 210 000 personnes vivraient illégalement dans une famille polygame en Amérique du Nord.**

1. PAKISTAN : Autorisée pour les hindous comme pour les musulmans.

2. GABON : Les fiancés peuvent choisir la monogamie, mais le mari peut convertir ce mariage en union polygame si sa femme y « consent ».

3. BOUTHAN : Polygamie et polyandrie sont permises... mais rares sont les femmes à avoir plus d'un mari !

4. KENYA : Le président Mwai Kibaki a deux femmes. En 2005, 16 % des Kényanes mariées de 15 à 19 ans avaient un époux polygame.

5. SWAZILAND : Le roi Mswati III a 13 femmes. Ses sujets peuvent prendre autant d'épouses qu'ils le désirent.

1. MAROC : Depuis 2004, la fiancée peut exiger l'union monogame et réclamer le divorce si son mari brise ce contrat. En 2005, le pays a enregistré 6,9 % moins de nouveaux mariages polygames.

2. IRAK : Le polygame doit obtenir une permission spéciale de l'État, sauf si l'épouse additionnelle est une veuve.

3. JORDANIE : Un mari ne peut obliger ses coépouses à vivre ensemble.

4. LIBYE : L'époux doit faire la preuve en cour qu'il a la capacité financière de soutenir une famille multiple.

5. AFRIQUE DU SUD : Deux systèmes cohabitent. Le droit civil n'autorise que la monogamie et garantit à l'épouse de meilleurs droits que le droit coutumier (traditionnel), qui reconnaît la polygamie.

1. INDE : Les mariages polygames sont illégaux pour les hindous, les bouddhistes, les chrétiens, les juifs et les parsis. La communauté musulmane profite d'un vide juridique.

2. PHILIPPINES : Polygamie interdite sauf pour les hommes musulmans.

3. NÉPAL : Interdite depuis 1963, mais les exceptions sont nombreuses. Un homme peut se remarier si son épouse devient paralysée ou aveugle, si elle ne donne pas naissance en 10 ans, etc. Plus de 500 000 femmes vivaient en polygamie en 2001.

4. KAZAKHSTAN : Mariages polygames non reconnus, mais ne constituent pas un crime.

Les zones plus foncées sur la carte représentent les régions où la loi permet la polygamie, avec ou sans restrictions.

1. TUNISIE : Interdite depuis 1956, même si l'islam est la religion d'État.

2. TURQUIE : Interdite depuis l'adoption du Code civil laïque, en 1926.

3. ÉTATS-UNIS : Polygamie interdite dans tous les États depuis le 19e siècle.

4. TRINITÉ-ET-TOBAGO : La polygamie est passible d'emprisonnement, même en vertu du *Muslim Marriage Act*.

5. FRANCE : A voté la loi Pasqua en 1993 pour éradiquer la polygamie chez ses immigrants; impose le divorce ou la déportation. Seulement une épouse d'immigrant a droit au visa, au permis de travail et aux allocations familiales. Les deuxièmes mariages contractés en France sont nuls.

6. ALLEMAGNE : Défend de contracter un mariage polygame sur son sol et de parrainer les hommes qui ont plus d'une femme, mais autorise les coépouses à demander une pension alimentaire devant les tribunaux allemands.

7. AUSTRALIE : Reconnaît les mariages polygames contractés à l'étranger s'ils sont conformes à la loi du pays de célébration et si aucune partie n'était déjà engagée dans un mariage reconnu en Australie. Toutefois, un homme ne peut faire immigrer qu'une seule épouse.

8. HONG-KONG : En droit de la famille, une concubine pourrait avoir certains droits conjugaux si la famille du mari l'acceptait; mais le droit pénal considère la bigamie comme une infraction criminelle.

9. CHINE : La Loi sur le mariage de la République populaire de Chine défend la bigamie et la cohabitation avec une personne mariée.

10. THAÏLANDE : Polygamie interdite, mais se perpétue au moyen de cérémonies de mariage non enregistrées.

11. RUSSIE : Polygamie interdite, mais pratiquée dans certaines régions islamiques.

12. ISRAËL : Polygamie interdite, mais la loi n'est pas appliquée pour des motifs politiques.

13. BÉNIN : La monogamie est la seule forme de mariage reconnue par le Code des personnes et de la famille du 24 août 2004.

Caroline Hayeur/Agence Stock

« Il est très difficile de traiter ses épouses de façon parfaitement équitable. La jalousie peut miner une famille entière. »

L'homme d'une seule *femme*

Sociologue diplômé de l'Université de Dakar au Sénégal, Racine Diongue vit à Montréal depuis 1997. Marié et père d'une petite fille, l'homme de 43 ans est fils de polygame. Son père, un enseignant, avait trois femmes. Lui a choisi d'être monogame. Il nous livre ses réflexions sur la polygamie.

Propos recueillis par Bianca Joubert

Quels avantages un homme retire-t-il de la polygamie ?

Tout d'abord l'honnêteté. Je suis monogame, mais entre une maîtresse et une deuxième épouse, je préfère cette dernière éventualité. Tromper sa femme, c'est lui mentir. Au profit de l'homme, il y a aussi la concurrence que se font les femmes pour lui plaire. En zone rurale, l'avantage réside dans le nombre de bras supplémentaires que procure la polygamie. La richesse se mesure au nombre d'enfants : si la famille travaille bien, elle produit plus qu'elle ne consomme.

N'est-ce pas une lourde charge pour le mari, surtout en zone urbaine, où tout coûte plus cher ?

Gérer trois ou quatre familles est une gageure pour un mari responsable. Même si les femmes sont davantage sur le marché du travail, c'est généralement l'homme qui est le soutien financier. À ce compte, peut-on vraiment avoir une qualité de vie ? Mais, parfois, la polygamie peut aussi devenir une charge pour les Africaines, qui deviennent de plus en plus indépendantes financièrement. Plusieurs dépensent beaucoup pour plaire à leur mari : bonne bouffe, beaux atours, etc. Les hommes irresponsables peuvent en profiter.

Y a-t-il d'autres désavantages liés à la polygamie ?

Il est très difficile de traiter ses épouses de façon parfaitement équitable, comme l'exige l'islam. La jalousie peut miner une famille entière. À la limite, pour respecter le Coran, il faut rester monogame ! Et puis en se partageant entre plusieurs familles, le père n'a pas nécessairement le temps de bien connaître tous ses enfants.

Est-ce que cela a été votre cas ?

Non, j'étais très proche de mon père. Pendant une période de sa vie, il a occupé un poste de directeur dans une école à l'extérieur de Dakar et il m'a amené avec lui. J'avais mon père pour moi tout seul.

Les hommes moins nantis sont-ils condamnés au célibat ?

Dans les Émirats arabes, les nantis ont des harems. Les femmes deviennent plus rares et ce qui est rare est cher… Certains hommes n'ont pas le loisir de se marier. Au Sénégal, par contre, les riches et les gens qui ont un certain niveau d'études ont plutôt tendance à adopter un mode de vie occidental, donc monogame. La pratique de la polygamie est davantage ancrée dans les milieux traditionnels, pauvres et ruraux.

On a l'impression que l'union polygame est un mariage de raison, est-ce le cas ?

Attention, il y a bel et bien des mariages d'amour. Cependant, plusieurs raisons peuvent inciter une femme à épouser un homme déjà marié, dont des motifs d'ordre financier. Il y a aussi certains hommes qui deviennent polygames sous la pression du groupe. Une mère peut y pousser son fils : si celui-ci aime une autre femme, elle lui conseillera de faire un second mariage plutôt que de divorcer. Le mariage lie non seulement à une personne, mais à toute une famille. En Afrique, l'importance donnée à l'amour n'est pas la même qu'en Occident, où il y a la notion de plaisir et de satisfaction individuelle. La femme africaine cherche surtout un statut social. Elle se marie pour fonder un foyer et être respectée.

En bout de ligne, les hommes polygames ont-ils le beau rôle ?

Pour répondre à cette question, il faut avoir une vision historique. À une époque, sur tous les continents, on mariait les femmes sans leur consentement. Cela faisait l'affaire des parents et des hommes. L'Occident porte souvent un regard biaisé sur les autres cultures et oublie qu'il est passé par tout un processus pour arriver à la modernité. Il faut laisser le temps aux autres de digérer les changements. Il y a des femmes que la polygamie arrange. D'autres aimeraient avoir leur homme à elles seules. Comme l'a dit Albert Jacquard, avec la globalisation, des gens qui ne savaient pas qu'ils souffraient souffrent aujourd'hui. Il faut donner aux femmes une information objective et leur laisser le libre choix.

Et vous, pourquoi avez-vous choisi la monogamie ?

La polygamie ne cadre pas avec ce que je suis, les études que j'ai faites, mon style de vie plutôt occidental. Même lorsque je vivais au Sénégal, je me sentais l'homme d'une seule femme. Mais il ne faut jamais dire jamais… ::

Louise Girardin et son mari. En arrière-plan, les autres épouses de Maodo.

J'ai marié un polygame !

À contre-courant du mouvement anti-polygamie, des Québécoises ont accepté de partager leur homme avec des coépouses.

par Bianca Joubert

Après sept ans de fréquentation, Ève (nom fictif) attend avec impatience de devenir officiellement la quatrième épouse de Djibril, un musicien sénégalais de 35 ans. « Il s'agit de ma vie amoureuse, pas d'un choix que je fais pour changer le monde. Ce n'est pas la situation idéale, mais j'écoute mon cœur ! » lance la jeune femme de 30 ans.

Ève (qui requiert l'anonymat par peur d'être sollicitée par les médias) a choisi de « s'adapter à la réalité ». La réalité, ce sont les trois autres femmes de Djibril et leurs neuf enfants. Deux habitent dans des maisons séparées au Sénégal et dépendent financièrement de leur mari, la troisième vit et travaille en France. « Je ne vivrai pas avec ces femmes : dans les jeunes familles polygames, il est rare que les épouses cohabitent », précise-t-elle. Avant de se marier, elle a toutefois tenu à vérifier si cette grande famille l'accepterait. De retour d'un séjour de trois mois

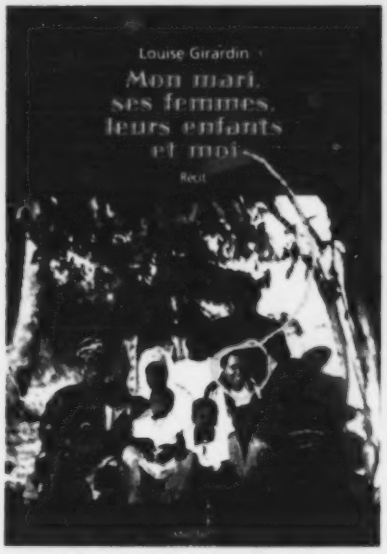

Dans notre Québec plutôt égalitaire, des femmes ont choisi de contracter un mariage multiple. Par amour, elles ont tout quitté pour aller vivre auprès de l'homme aimé… et de ses épouses. C'est cette expérience que relate la Montréalaise Louise Girardin dans *Mon mari, ses femmes, leurs enfants et moi*, paru en septembre 2005 chez Lanctôt.

Louise a 50 ans lorsqu'elle rencontre, dans un village de Gambie, un chauffeur de taxi illettré dont elle deviendra la troisième épouse. Divorcée et mère de trois enfants, elle tombe amoureuse de Maodo, 47 ans, et de sa famille, soit deux femmes et trois enfants. « À partir de la quarantaine, j'en étais revenue des amours de contes de fées, raconte-t-elle. Après avoir vécu avec un coureur de jupons, j'avais déjà envisagé la polygamie. »

« Ce que je fais avec mon mari est unique. Et j'ai l'avantage de savoir avec qui il couche ! C'est plus clair. » Ève

Le contexte de la famille étendue la rassure. Tout comme le fait de savoir où son homme passe ses nuits. Chacune son tour : Maodo n'a pas de pièce à lui et passe deux jours avec chaque épouse. Là-bas, Louise coule des jours heureux. Ses initiatives plaisent à son amoureux, sur le plan sexuel entre autres. « Je n'étais pas excisée comme les autres. Et je n'étais pas intéressée financièrement : mon mari comprenait que j'étais avec lui par amour. » La jalousie ? Elle ne la connaît pas. Maodo ne démontre guère son affection en public. « Je n'ai jamais vu mon mari bécoter ses autres femmes. Je me souciais de leur bien-être et elles m'aimaient en retour. »

Trois ans après son mariage, devenue aphasique à la suite d'une grave malaria, la Québécoise est rapatriée d'urgence au Québec. Elle ne regrette rien, sauf de n'avoir pu terminer ses jours en Afrique. « Je vivrais même la polygamie ici », assure Louise, 65 ans, ajoutant qu'il est plus facile de vivre le mariage multiple avec l'acceptation de tous que de subir l'adultère.

Ève abonde dans le même sens. À ses yeux, une polygamie assumée vaut mieux que l'infidélité. « Ce que je fais avec mon mari est unique. Et j'ai l'avantage de savoir avec qui il couche ! C'est plus clair. » C'est sans peur et sans reproche qu'elle ira bientôt rejoindre Djibril.

Mais une Québécoise qui a le loisir de revenir dans son pays d'origine et qui a une certaine autonomie financière, n'a-t-elle pas, en fin de compte, plus de pouvoir que les épouses africaines ? Chose certaine, Louise Girardin jouissait d'un statut spécial au sein de sa famille. Les autres femmes n'avaient pas de revenu et le mari gagnait peu. « Le fait d'être une Occidentale d'un certain âge, éduquée et autonome grâce à un héritage me conférait un certain statut, admet-elle. Je prenais des décisions importantes comme l'envoi des enfants à l'école ou l'installation de l'électricité. J'étais presque le chef de famille. »

Une trentaine de coureuses attendent le signal du départ pour une compétition de vélo en mai 2005, à Sapone.

Patrick Forget

L'or vert du Burkina Faso

Le beurre de karité a la cote dans l'industrie cosmétique. Nos petits pots de crème peuvent-ils changer la vie des femmes burkinabè ?

par Marie-Eve Cousineau

Leurs vélos bien alignés, leur pagne remonté, 30 coureuses attendent, fébriles, le signal du départ. Aux abords de la route de terre, une centaine de personnes sont venues les encourager. Visiblement, les femmes sont intimidées. Ce n'est pas tous les jours qu'elles quittent l'ombre de leur karité, cet arbre sacré qui pousse en Afrique occidentale, pour disputer une course.

L'épreuve n'est pas si tôt lancée qu'une « vieille » (la trentaine avancée) et une jeune s'échappent du peloton. Nous sommes à Sapone, commune à environ 40 km de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso. Ici, pas de dopage. On pédale en « gougounes », sur des bécanes sans freins. Et on carbure à l'espoir. L'espoir de gagner un vélo neuf. Après 7 km d'effort, sous un soleil de plomb, Joséphine Kaboré (la « vieille ») franchit le fil d'arrivée. Et remporte cette course organisée en mai dernier par l'Association Songtaab-Yalgré (ASY), organisme communautaire dont le nom signifie « s'entraider largement ».

Ces coureuses, ce sont elles qui se cachent derrière les petits pots de crème de nombreuses Québécoises. L'ASY fabrique du beurre de karité pour Flash Beauté, une entreprise de

Montréal propriétaire de la gamme de produits Kariderm. Reconnu pour son effet hydratant, le beurre de karité a présentement la cote dans l'industrie cosmétique.

Les femmes burkinabè, elles, connaissent depuis longtemps les vertus du karité. Ses fruits remplissent les ventres vides en juillet et août, lorsqu'il ne reste plus de céréales dans le grenier. Une fois gavés, les enfants jettent par terre le noyau du fruit, que les mères ramassent au petit matin, avant d'aller travailler aux champs. Elles en retirent l'amande, de laquelle est extrait le beurre. Au Burkina, cette matière grasse sert à mille fonctions thérapeutiques, mais surtout à cuire les aliments et à fabriquer du savon.

Les Burkinabè disent du karité qu'il est l'« or vert » des femmes. Au pays, elles seraient près de 400 000 à collecter des amandes ou à produire du beurre, un savoir ancestral qu'elles seules détiennent. Un peu par défaut… « En brousse, l'homme africain ne touche pas à la marmite, explique Marceline Ouédraogo, présidente de l'ASY. Or, le beurre se cuit sur le feu, dans la cuisine. »

Avant d'en arriver là, il faut laver les amandes cueillies, les sécher, les trier, les concasser, les torréfier et les mettre en pâte. Puis, le beurre est extrait, ébouillanté, décanté, filtré et conditionné… Toute une peine, qui procure un revenu d'appoint contribuant à payer les « condiments » (aliments servant à faire les sauces, comme les tomates et les oignons), les crayons, les médicaments et les habits des enfants.

Dans un des bâtiments de l'ASY, une dizaine de femmes, foulard empreint de sueur sur la tête, s'affairent autour du concasseur et du torréfacteur. Deux autres brassent une pâte semblable à du chocolat fondu. Il s'en dégage une odeur singulière, qui dérange un brin le nez de l'Occidentale.

La production de beurre de karité s'est organisée dans les années 1990 grâce au Projet national karité lancé par le gouvernement burkinabè. Plus de 1 000 associations féminines se sont alors formées. Des leaders ont émergé, comme Marceline Ouédraogo. Bien en chair, vêtue de pagnes flamboyants, cette diplômée en économie de 50 ans en impose par son franc-parler. Une assurance qu'elle a sans doute gagnée au fil des ans. Au début de l'ASY, elle devait, elle aussi, demander la permission de son mari pour assister aux réunions. « Certaines femmes se faisaient battre et humilier, se souvient-elle. Les hommes voulaient montrer qu'ils étaient les patrons. »

Aujourd'hui, l'ASY compte 2 000 membres et une quinzaine de salariées. Le regroupement, qui produit annuellement une trentaine de tonnes de beurre biologique, vend même quelques produits (savons, etc.) dans des boutiques de Ouagadougou ! Certaines de ces femmes, qui vendaient auparavant leurs amandes ou leur beurre au marché, reçoivent maintenant jusqu'à trois fois plus d'argent.

Honnore Ilbouldo, mère de quatre enfants, figure parmi les premières membres de l'ASY. Cette productrice maigre et élancée gagne 45 000 francs CFA (près de 100 $CA) par année. Un revenu d'appoint plus intéressant que les 15 000 francs qu'elle gagnait lorsqu'elle vendait son beurre maison au marché. Mais pour elle, le karité tient davantage du baume que de l'or; son boulot, qui lui procure une certaine reconnaissance sociale, est source de réconfort. « Entre femmes, on se confie nos problèmes. On est comme une famille », dit en langue moré la veuve de 52 ans au visage scarifié. Ici, la

Marceline Ouédraogo préside l'Association Songtaab-Yalgré, où 2 000 cueilleuses et productrices contribuent à fabriquer le beurre de karité.

Patrick Farone

mère des uns est celle des autres. Les travailleuses portent tour à tour le petit dernier de leurs consœurs sur leur dos.

L'amande de karité est le troisième produit d'exportation du Burkina, après le coton et le bétail. En 2002, le pays en a exporté 28 773 tonnes. Mais ce sont surtout les hommes qui en font le commerce sur le marché international… « Dans les marchés, ils achètent les amandes à très bas prix aux collectrices [qui ne sont pas soutenues par des associations] et ils les revendent plus cher aux multinationales », déplore la Française Magalie Saussey, qui fait un doctorat en anthropologie sur le beurre de karité à l'École des hautes études en sciences sociales, à Paris. Ces industriels, comme Aarhus United Denmark, transforment l'amande en beurre et l'intègrent à des graisses végétales, qu'ils vendent aux chocolatiers comme substitut du cacao. Un marché inaccessible aux productrices burkinabè, qui ne pourraient répondre ni aux normes d'hygiène ni aux contrôles de qualité.

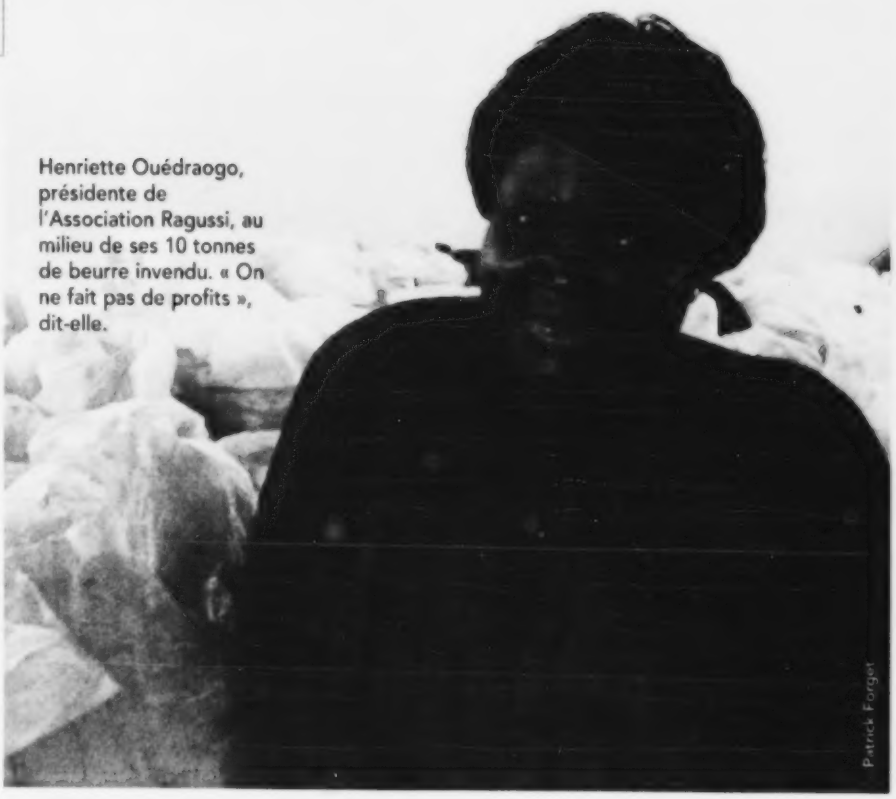

Henriette Ouédraogo, présidente de l'Association Ragussi, au milieu de ses 10 tonnes de beurre invendu. « On ne fait pas de profits », dit-elle.

Patrick Forget

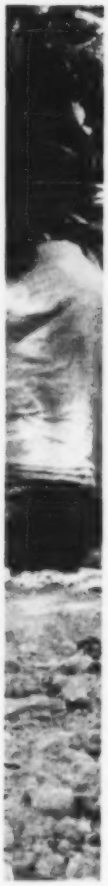

Le marché du beurre a beau être plus lucratif pour les femmes, il se développe lentement. Le Burkina Faso n'a exporté que 245 tonnes de beurre de karité en 2002 – environ 115 fois moins que la quantité d'amandes exportées.

> Les Burkinabè disent du karité qu'il est l'« or vert » des femmes. Au pays, elles seraient près de 400 000 à collecter des amandes ou à produire du beurre.

Jean-Baptiste Zoma croit que les femmes devraient se concentrer sur la vente d'amandes, le véritable marché, d'après lui. Ce Burkinabè dirige dans son pays le Projet d'appui aux filières bio-alimentaires, notamment mené par l'UPA Développement international, affiliée à l'Union des producteurs agricoles du Québec. « L'industrie cosmétique mondiale n'achète que 1 500 tonnes de beurre par an, dit-il. Ce n'est pas avec cette demande que les femmes vont se sortir de la pauvreté ! » Selon lui, une industrie du karité ne peut se développer par des projets de coopération menés en vase clos par les différents regroupements.

Présidente de l'Association Ragussi, Henriette Ouédraogo (les Ouédraogo sont les Tremblay du Burkina !) montre ses sacs et ses barils de beurre invendu. Situé à 25 km de Ouagadougou, son regroupement n'a trouvé qu'un seul client : l'Occitane, une marque française de soins corporels. « On ne fait pas de profits », dit la veuve de 61 ans, mère de cinq enfants. Faute de commandes, 10 tonnes de beurre bio menacent de rancir dans ses locaux. Les 27 productrices doivent alors s'occuper autrement. Lors de ma visite, elles suivaient une formation sur l'allaitement. Ragussi, comme d'autres associations, offre aussi des cours d'alphabétisation à ses membres.

Malgré les difficultés, Henriette Ouédraogo refuse de baisser les bras. Tout comme la présidente de l'ASY. « Pour augmenter leur revenu, les femmes ne doivent pas seulement vendre leur matière première, plaide Marceline Ouédraogo. Elles doivent la transformer. » Et de toutes les manières possibles, ajoute Chantal Bernatchez, coopérante du Centre canadien d'étude et de coopération internationale-Uniterra à l'ASY. Cette étudiante en génie industriel de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui termine une maîtrise sur la qualité du beurre, tente même de développer une confiture avec la pulpe du karité.

Chantal Bernatchez a participé au virage biologique de l'ASY, en 2002. Une nouvelle production qui a nécessité temps, énergie et formation (il fallait, entre autres, mettre sur pied un système de traçabilité des amandes), mais qui en vaut le coût. L'ASY peut offrir au moins deux fois plus d'argent à ses collectrices et productrices bio qu'à celles qui œuvrent dans l'agriculture conventionnelle.

Flash Beauté, grâce à un programme de l'Agence canadienne de développement international, a soutenu l'ASY dans ses démarches de certification biologique. Aujourd'hui, la compagnie achète près du tiers de la production de beurre bio. « Flash Beauté met le maximum de beurre de karité dans ses recettes », souligne Chantal Bernatchez, une Gaspésienne d'origine mariée à un Burkinabé. L'ingrédient représente 30 % de la composition du baume à lèvres de Kariderm.

« L'industrie cosmétique mondiale n'achète que 1 500 tonnes de beurre par an. Ce n'est pas avec cette demande que les femmes vont se sortir de la pauvreté ! » Jean-Baptiste Zoma

Toutes les entreprises ne se montrent pas aussi généreuses. Pour Magalie Saussey, les collectrices et productrices demeurent « instrumentalisées » par les compagnies de produits de beauté. « On utilise davantage l'image des femmes pauvres qu'on ne réduit leur pauvreté, précise-t-elle. L'industrie cosmétique fait énormément de publicité autour de produits de luxe qui ne contiennent que 1 ou 2 % de karité [bio ou conventionnel]. »

Reste que les femmes apprennent de cette aventure, nuance Magalie Saussey. Animées par une tradition d'entraide, elles n'ont pas l'habitude d'une hiérarchie féminine, comme c'est le cas dans les associations. Les leaders ont des personnalités fortes... « Les femmes s'intègrent à une nouvelle structure collective où chacune a un poste, explique-t-elle. Elles doivent s'approprier ces fonctionnements qu'elles ne maîtrisent pas. »

Marie-Eve Courtemanche

Certaines travailleuses, comme Awa Sawadogo, parviennent à tirer leur épingle du jeu. Victime de la polio alors qu'elle était enfant, cette femme douce et menue est responsable de la production biologique à l'ASY. « Grâce à mon salaire, j'ai pu m'acheter une motocyclette », dit la Burkinabé handicapée d'une jambe. Elle ose même conduire sa P50 dans les rues folles de Ouagadougou !

L'ÉQUITÉ SALARIALE
pour les travailleuses
des centres de la petite enfance

Une victoire des femmes d'aujourd'hui,
pour elles et celles de demain.

* Dans la limite des stocks disponibles

À Noël, j'offre la
Gazette
DES FEMMES

4 bonnes raisons d'offrir ce magazine unique en cadeau :

- Vous **gâtez** celles que vous aimez (ou vous-même...) 5 fois par an pendant 3 ans.
- Vous **évitez la cohue** dans les magasins.
- Vous faites un cadeau à **prix raisonnable**, seulement 22,50 $ plus taxes !
- Vous recevez **EN CADEAU** un superbe calendrier-réveil-calculatrice* en aluminium brossé. Présenté dans un élégant étui noir, il contient un calendrier programmé sur 100 ans, une calculatrice à 8 chiffres et est garanti 1 an.

À Noël, JE L'OFFRE LA *GAZETTE DES FEMMES* EN CADEAU et je reçois mon calendrier-réveil-calculatrice GRATUITEMENT, dès que mon paiement aura été reçu.

Il ne m'en coûtera que 22,50 $ plus taxes (25,64 $, taxes incluses) pour un abonnement de 3 ans, soit 15 numéros.

☐ **Nouvel abonnement** ☐ **Renouvellement** ☐ **Abonnement-cadeau**
☐ **Je préfère que le cadeau soit envoyé à la personne que j'abonne**

Du :

À :

☐ J'inclus mon paiement
☐ Chèque ☐ MasterCard ☐ Visa
N° :
Exp. :
Signature :

Numéro de TPS : R-107442428 301
Numéro de TVQ : 1008174209
Cette offre est valable au Canada seulement et prend fin le 30 janvier 2007. Prévoyez 4 à 12 semaines pour l'entrée en vigueur de votre abonnement.

ENCORE PLUS RAPIDE POUR VOUS ABONNER

- PAR INTERNET
www.gazettedesfemmes.com
- PAR TÉLÉPHONE
1 800 665-5372
- PAR TÉLÉCOPIEUR
514 333-9795

À DÉCOUPER ET À RETOURNER DÛMENT REMPLI, AVEC VOTRE PAIEMENT, À

La Gazette des femmes
Service aux abonnements
4380, rue Garand
Ville Saint-Laurent (Québec) H4R 2A3

Conseil du statut de la femme
Québec

BAnQ, Collection Fonds Marchand, P6,1,S4,P1

Madame aura son magazine

Pionnière du journalisme féminin au Québec, Joséphine Marchand-Dandurand voulait rehausser le niveau d'instruction de ses compatriotes. Elle a même lancé un magazine !

par Sophie Doucet

En septembre 1887, Joséphine Marchand-Dandurand a 26 ans. La journaliste écrit depuis près d'une décennie.

En janvier 1893, la journaliste Josephine Marchand-Dandurand, connue pour les chroniques qu'elle écrit dans divers journaux, largue une petite bombe sur le Canada français : un magazine dédié exclusivement aux femmes. « Comme monsieur son mari, qui a *son* club, sa pipe, ses gazettes, madame aura aussi, et ce ne sera que justice, *son* journal à elle, qui ne s'occupera que d'elle », écrit-elle dans le premier numéro du *Coin du feu*.

L'accueil sera glacial. Ayant eu vent des manifestations des suffragettes en Angleterre et aux États-Unis, les élites conservatrices appréhendent les idées nouvelles que Mme Dandurand pourrait vouloir inculquer à ses compatriotes. Cette dernière se défend pourtant de prôner l'émancipation. « Notre revue ne sera pas un organe revendicateur, protestataire ou agressif [...] [Son] but ne sera pas d'encourager les jeunes filles à devenir bachelières, *avocates* ou *doctoresses* », jure-t-elle.

Son seul but avoué ? Instruire les femmes, leur parler de littérature, de politique, d'hygiène et de morale, pour faire échec à l'ignorance épouvantable qui règne selon elle en ce pays. Mais pour ses détracteurs, c'est déjà trop. Durant les quatre années d'existence du *Coin du feu*, la rédactrice essuiera critiques et moqueries de la part des commentateurs de l'époque. En 1896, fatiguée, elle abandonne son bébé, le premier magazine féminin québécois, pour poursuivre son œuvre autrement.

En parcourant le journal intime ainsi que les écrits publics (articles, contes et pièces de théâtre) qu'elle a laissés, on s'étonne que l'Histoire n'ait pas davantage retenu le nom de Joséphine Marchand-Dandurand. Cette pionnière du journalisme au féminin n'est pas qu'un formidable témoin de son temps. C'est une femme de conviction qui a su se tailler une place d'influence dans un Québec hésitant entre modernité et conservatisme.

Joséphine naît en 1861 à Saint-Jean-sur-Richelieu. Son père, Félix-Gabriel Marchand, est très engagé en tant que notaire, journaliste, écrivain et député. C'est dans la bibliothèque paternelle que la jeune fille découvre avec passion Chateaubriand, Hugo, Lamartine... Et c'est en écoutant les conversations de son père avec ses amis politiciens, poètes et journalistes qu'elle développe une vision libérale du monde et un amour inconditionnel de sa patrie.

Quand elle a du temps pour elle, Joséphine se réfugie dans un coin isolé de la maison pour écrire son journal intime. Elle y confie ses angoisses par rapport à la religion, estimant avoir une foi « chancelante », et ses craintes concernant son avenir d'épouse et de mère. Dès l'âge de 17 ans, encouragée par son père, elle publie des articles dans les journaux. Avec l'autre Laure Conan, elle est l'une des seules Canadiennes françaises à écrire pour être lue.

« C'est fort amusant d'entendre les gens autour de moi parler de mes talents littéraires. Il y a si peu de femmes qui écrivent au pays que ma signature a provoqué la curiosité », mentionne-t-elle dans son journal.

Bientôt, elle écrit une pièce de théâtre qui est jouée devant la bonne société de Saint-Jean. Le sort de sa présentation, elle rencontre Raoul Dandurand, un jeune militant libéral cultivé et charmant. Raoul et Joséphine se marient le 12 janvier 1886 et voient naître leur fille unique, Gabrielle, un an plus tard. Son statut d'épouse et de mère n'empêche pas Joséphine de reprendre la plume. Elle collabore à *L'Electeur*, au *Journal du dimanche* et à *La Patrie*, en plus d'écrire une comédie et un recueil de contes de Noël préfacé par le poète Louis Frechette.

C'est alors que lui vient cette idée de fonder un magazine pour femmes. Elle y remet timidement en question la place des femmes dans la société. Elle se permet aussi de critiquer le gouvernement et l'Église, déplaisant souverainement aux élites conservatrices. Ce qui n'empêche pas Félix-Gabriel Marchand d'être élu premier ministre du Québec en 1897. Raoul Dandurand est l'un de ses conseillers, s'occupant des relations avec le gouvernement fédéral de Wilfrid Laurier. Joséphine est ainsi mêlée de près aux cercles du pouvoir.

Toujours préoccupée par l'éducation déficiente de ses compatriotes, la journaliste fonde l'Œuvre des livres gratuits, une sorte de bibliothèque « virtuelle » qui envoie des livres aux institutrices des campagnes. Ces livres, elle les obtient en sollicitant des dons en Europe et au Canada. Ils voyagent gratuitement grâce à une subvention de Wilfrid Laurier. Entre 1899 et 1901, 8 000 livres et revues circulent ainsi dans tout le Canada, semant des graines de culture un peu partout.

« C'est fort amusant d'entendre les gens autour de moi parler de mes talents littéraires. Il y a si peu de femmes qui écrivent au pays que ma signature a provoqué la curiosité. »

En 1898, à 36 ans, Raoul Dandurand est nommé sénateur. Dans ses *Mémoires*, il en donne le crédit à son épouse. « Je ne me dissimule pas que c'est grâce à elle, à son prestige, à la sympathie qu'elle inspirait à tous ceux qui la connaissaient, que j'obtins, si jeune, un tel poste », écrit-il. Deux ans plus tard, les Dandurand représentent le Canada à l'Exposition universelle de Paris. Ils voyagent en Suisse et en Belgique, mais devront rentrer précipitamment au pays, au chevet de Félix-Gabriel Marchand qui se meurt.

Joséphine et son mari, Raoul (en avant), au sein de la famille Marchand.

Son père et modèle disparu, Joséphine redoublera d'ardeur dans ses activités pour le bien commun. Tout en continuant à écrire et à gérer l'Œuvre des livres gratuits, elle s'engage dans la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, première association féministe francophone et catholique, et dans le comité fondateur de l'hôpital Sainte-Justine, en 1907.

Pendant la Première Guerre mondiale, malgré une santé déclinante, Joséphine s'investit dans les œuvres de guerre. Le pacifisme devient son nouveau cheval de bataille, comme celui de son mari. En 1924, ce dernier est nommé délégué du Canada à la Société des Nations, à Genève. Elle ne peut toutefois l'accompagner en Europe, clouée au lit par la maladie. Le 2 mars 1925, Joséphine Marchand-Dandurand meurt à Montréal, à l'âge de 63 ans.

En prenant la plume envers et contre tout pour défendre ses idées, la journaliste a débroussaillé le chemin pour des générations de femmes de lettres. En cela, elle mérite sûrement que l'Histoire retienne son nom.

Joséphine Marchand, *Journal intime 1879-1900*, Éditions de la Pleine lune, 2000.

par Martine Batanian

La chasse aux *filles* est ouverte

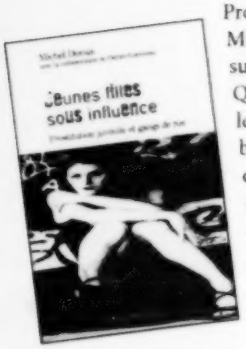

Professeur en sciences sociales à l'Université Laval, Michel Dorais présente les résultats de son étude sur la prostitution juvénile et les gangs de rue au Québec. Qui sont ces adolescentes qui monnayent leur corps ? Elles sont vulnérables et ont des besoins : être aimées, gagner de l'argent ou vivre des sensations fortes. Piégées, ces filles deviennent les trophées de chasse des gangs de rue, qui se les partagent lors de viols collectifs et les contraignent ensuite à se vendre. Terribles histoires. Pourquoi est-ce si difficile de mettre un terme à ce type de prostitution ? C'est l'une des questions auxquelles tente de répondre le chercheur dans cet ouvrage très clair, qui traite des sujets les plus délicats avec une grande empathie.

Michel Dorais et Patrice Corriveau. *Jeunes filles sous influence*, VLB éditeur, 2006, 118 p.

Lire, cette belle obsession

« Les livres ne sont pas des objets comme les autres pour les femmes; [...] entre nous et eux, circule un courant chaud, une affinité secrète, une relation étrange et singulière tissée d'interdits, d'appropriations, de réincorporations », écrit la journaliste française Laure Adler dans la préface du magnifique *Les femmes qui lisent sont dangereuses*. Cette histoire de la lecture du 13e au 21e siècle, nous la devons à Stefan Bollmann, qui a rassemblé de remarquables peintures de femmes en train de lire. L'historien d'art nous présente ces liseuses en quête d'elles-mêmes, peintes par Matisse, Valadon ou Van Gogh. Un livre qu'on aurait envie d'offrir à toutes les femmes qui lisent, mais il y en a tant…

Laure Adler et Stefan Bollmann. *Les femmes qui lisent sont dangereuses*, Flammarion, 2006, 152 p.

Les *battantes* de Tokyo

Quatre femmes se retrouvent la nuit pour travailler dans une usine des environs de Tokyo. Des femmes aux prises avec des dettes ou des maris infidèles, violents et irresponsables. Leur vie bascule lorsque l'une d'elles étrangle son époux. Cœurs sensibles, ne vous abstenez pas; sautez les descriptions sanglantes pour savourer les portraits de ces battantes, qui perdent parfois la tête mais qui restent solidaires. L'auteure dénonce au passage les inégalités qui prévalent toujours au Japon, surtout pour les femmes de plus de 30 ans. Avec ce *thriller* qui nous tient en haleine du début à la fin, Natsuo Kirino a gagné le Grand Prix du roman policier au Japon, en 1998.

Natsuo Kirino. *Out*, Seuil, 2006, 589 p.

À signaler

:: *Ulysse et Alice*, texte d'Ariane Bertouille et illustrations de Marie-Claude Favreau. Ulysse, 7 ans, reçoit en cadeau une mignonne souris appelée Alice. Comment fera-t-il pour convaincre sa famille de la garder ? Cette histoire simple et amusante nous fait découvrir le quotidien d'Ulysse auprès de ses deux mamans. Un bel album pour enfants, produit à la demande de l'Association des mères lesbiennes du Québec.

(Remue-ménage, 2006, 32 p.)

:: *La sœur de Mozart*, de Rita Charbonnier. « La musique crie en moi pour sortir », écrivit un jour Nannerl Mozart, la sœur de Wolfgang, dans une lettre. Compositrice et concertiste de talent, elle fut forcée par son père d'abandonner la musique « parce que le violon n'est pas un instrument pour les petites filles ». Quelle impuissance, quelle colère ! L'auteure, critique musicale et théâtrale en Italie, nous fait entrer habilement dans l'univers de ce personnage méconnu du 18e siècle.

(Seuil, 2006, 380 p.)

:: *Travailleuses de la construction*, de Geneviève Dugré. Combien de femmes pratiquent un métier de la construction au Québec – menuisières, électriciennes et autres ? Moins de 1 500, soit environ 1 % de la main-d'œuvre totale. On peut l'imaginer, leur intégration n'est pas aisée ! Geneviève Dugré, détentrice d'une maîtrise de HEC Montréal, a récolté plusieurs témoignages dans l'espoir d'améliorer la situation de ces femmes qui ont osé s'aventurer dans un métier non traditionnel.

(Remue-ménage, 2006, 182 p.)

La femme de *service*

« La maîtrise de sa vie personnelle passe par le savoir », croit France Théoret.

Caroline Hayeur/Agence Stock

France Théoret avait d'abord pensé intituler son roman *La dette*. « Parce qu'on doit sa vie à sa mère, dit-elle, et parce que la religion apprenait qu'il fallait servir ses parents, être constamment au service d'autrui. » Les femmes ne sont-elles pas toutes « destinées au dévouement, à l'oubli de soi » ? C'est ce qu'affirme une religieuse dans *Une belle éducation*, qui vient de paraître chez Boréal.

On n'entend pas directement la colère, mais elle est là, tapie derrière les mots. De manière très sobre et rigoureuse, l'auteure dénonce l'ignorance, la culpabilisation, le poids du prétendu destin. « L'idéologie selon laquelle les femmes doivent être au service des autres est encore présente aujourd'hui, estime-t-elle. Dire "je m'éloigne une semaine parce que je dois écrire ou faire un travail", par exemple, c'est encore quelque chose de difficile. »

Une belle éducation raconte l'adolescence d'une jeune fille comme un passage vers la connaissance de soi, suivi d'une lutte déchirante pour préserver ses aspirations. À travers ce texte – une fiction partiellement autobiographique, écrite avec pudeur et justesse –, l'écrivaine montréalaise acquitte sa dette et perce de vieux silences.

À la fin des années 1950, la famille d'Évelyne habite une maison infestée par les rats, dans le quartier ouvrier de Saint-Henri, à Montréal. Ses frères l'appellent « la servante » et sa mère se targue de lui donner une « belle éducation » parce qu'elle lui enseigne de bonnes manières : manger en silence, sourire, être obéissante. Quelques années plus tard, la maisonnée déménage dans la nouvelle acquisition du père, un hôtel de campagne à Saint-Colomban. Évelyne devra alors concilier ses études et son travail obligé dans cet hôtel mal famé.

Quand son père, tout-puissant, la rejette parce qu'elle apprend le latin, parce qu'elle aime les livres, quand sa mère, de tout temps une alliée, s'oppose à ses études supérieures, elle vacille, mais persiste. Pour elle comme pour tant d'autres femmes de sa génération, le savoir est un outil de pouvoir et de libération. « À 14 ans, Évelyne découvre ce que la philosophe Hannah Arendt a appelé le deux en un : la voix qui parle en soi et qui ne nous contredit pas. Sans qu'il ne lui soit enseigné, ce dialogue intérieur jaillit en elle, peut-être à cause du malheur », observe l'écrivaine. Grâce à cette voix qui la projette hors de l'enfance, la jeune fille se drape d'une nouvelle force.

Déjà 30 ans de publication pour France Théoret. Trente ans depuis sa participation à la fameuse pièce féministe *La Nef des sorcières*, créée sur les planches du TNM. Dans les années 1970 et 1980, elle était reconnue comme une des écrivaines de l'avant-garde féministe – ce dont témoignent *Bloody Mary* et *Une voix pour Odile*. Si, avec le temps, l'auteure de 64 ans a adopté une écriture plus réaliste, reste intact son intérêt pour les idéologies, l'écriture et la condition féminine.

Cofondatrice du magazine littéraire *Spirale*, cette docteure en études françaises de l'Université de Sherbrooke a enseigné la littérature au collégial pendant 19 ans avant de se consacrer pleinement à l'écriture. Un parcours qui plairait sûrement à son personnage Évelyne…

Dans *Une belle éducation*, l'héroïne, oppressée par les crises parentales et les règles strictes du Québec duplessiste des années 1950, se découvre elle aussi un goût pour l'étude et l'écriture. Des remparts qui la préservent de l'abîme. « Je crois que la maîtrise de sa vie personnelle passe par le savoir. Il nous éloigne de la turbulence intérieure; il est une valeur importante dans une société. Qu'est-ce que le savoir ? Et quelle est son importance quand on vient d'un milieu pauvre, financièrement et culturellement ? Ces questions me poursuivent. »

France Théoret. *Une belle éducation*, Boréal, 2006, 152 p.

par Pascale Guéricolas

Hélène Bélanger-Martin dans *La peau et les os, après...*

ANOREXIE, **l'abîme**

« Devant vous je me pardonne. » Cette phrase a surgi spontanément à l'esprit de la réalisatrice Hélène Bélanger-Martin alors qu'elle mettait la dernière main à son film autobiographique. Il y a 18 ans, elle incarnait Andréanne, une jeune fille en proie aux troubles alimentaires, dans le documentaire-fiction de Johanne Prégent, *La peau et les os*. Dans son propre film, *La peau et les os, après...*, cette ancienne anorexique-boulimique revient sur sa douleur d'adolescente. Trois autres femmes dans la trentaine, elles aussi anorexiques dans le passé, ainsi qu'une jeune fille encore dans cette réalité, l'accompagnent dans ce douloureux voyage.

Leur profond mal-être frappe en plein cœur lorsqu'elles évoquent les vomissements, la privation de nourriture, les mutilations qu'elles s'infligeaient. La profondeur du silence entourant cette maladie longtemps considérée taboue nous assourdit presque. Dans une scène, Hélène Bélanger-Martin et sa mère tentent pour la première fois depuis 20 ans de parler de sa maladie, de part et d'autre d'une table aux allures de mur infranchissable.

Même si le film reste trop discret sur les manières de se sortir de cette souffrance, même si le poids des larmes étouffe le récit parfois, la production a au moins le mérite d'appeler à la naissance d'un dialogue. Un dialogue qu'Hélène Bélanger-Martin poursuivra avec des jeunes du secondaire lorsque le film ne sera plus à l'écran. Elle a en effet prévu une série de rencontres dans les écoles au printemps, au moment de la sortie en DVD. ::

Dans plusieurs salles au Québec, dès le 3 novembre.
www.christalfilms.com

EN BREF

:: Celles et ceux qui apprécient la verdeur des propos de la féministe octogénaire Benoîte Groult auront certainement du plaisir à découvrir le documentaire *Une chambre à elle*. L'auteure de *La part des choses*, d'*Ainsi soit-elle* et de *La touche étoile* s'y confie à la réalisatrice Anne Lenfant.

(Vidéo Femmes, 418 529-9188, www.videofemmes.org)

:: Depuis plusieurs années, la photographe Fanie St-Michel traque les failles de l'urbanisation. Ses clichés sont désormais disponibles dans Internet, prêts à servir d'argument aux associations ou aux citoyennes désireuses de favoriser un aménagement plus sécuritaire de la ville.

(www.conscienceurbaine.org)

Flore astrale

Des photos à la fois noires et lumineuses reposent dans une quinzaine de boîtes éclairées. De quoi s'agit-il ? Tout simplement d'empreintes énergétiques – des images montrant l'énergie que dégagent des feuilles de fuchsia, de pervenche, de frêne ou de chêne quand on les bombarde d'ondes électromagnétiques à l'aide d'un appareil. Lorsque la photographe Marie-Jeanne Musiol contemple les « champs de lumière » de ses plantes, elle a l'impression de plonger dans le cosmos. Elle reconnaît ici une trace d'astre, là un trou noir – la preuve, selon elle, du lien unissant le monde de l'infiniment petit et celui de l'infiniment grand.

Plus étonnant encore, un électrocardiogramme placé sur une plante en pot (couverte d'électrodes comme un corps humain) enregistre ses réactions face à l'environnement. Même si le phénomène peut sembler incroyable, Marie-Jeanne Musiol affirme qu'une plante, pourtant dépourvue de système nerveux, montre des signes d'activité différents si l'on touche délicatement ses feuilles ou si l'on pousse un cri strident à côté d'elle. « Pour l'instant, aucun scientifique n'a pu m'expliquer pourquoi, mais j'ai décidé de laisser parler ma subjectivité, une qualité que les femmes exploitent peut-être davantage que les hommes. J'essaye de montrer l'énergie vivante, de laisser la spontanéité de la vie s'exprimer. »

À la galerie Pierre-François Ouellette art contemporain, à Montréal, jusqu'au 2 décembre. Tél. : 514 395-6032. www.pfoac.com
www.musiol.ca

Fougère femelle. Marie-Jeanne Musiol, *Miroirs du cosmos*, 2006.

Danser Goodwin

Des corps en déséquilibre, des corps qui glissent dans l'espace comme s'ils nageaient, des corps agités de mouvements saccadés. Par la magie de la danse, l'étrange univers de la peintre Betty Goodwin prend vie sur scène dans *Bas-reliefs*. Un univers que les chorégraphes, Ginette Laurin et Guillaume Bernardi, colorent de leur propre vision. C'est la danseuse Marie-Josée Chartier qui a eu l'idée de concevoir un spectacle autour de l'œuvre de cette artiste contemporaine dont l'imaginaire la séduit. Sur scène, une vidéo est projetée sur trois grandes toiles où les mouvements des interprètes laissent des traces, un peu à la manière des lignes corporelles en suspension dans les tableaux de la peintre ou de ses silhouettes au fusain. Une certaine fluidité de gestes évoque aussi parfois Betty Goodwin. Pas question pour autant de recréer l'œuvre de la peintre, insiste Marie-Josée Chartier. « C'est un canevas pour une nouvelle création. J'apprécie beaucoup l'ambiguïté autour des corps qu'elle peint, à la fois légers et lourds. Cela laisse beaucoup de place à l'imagination. »

À l'Espace Libre, à Montréal, du 6 au 16 décembre. Tél. : 514 521-4191. www.espacelibre.qc.ca

Corrida familiale

« Dans cette pièce, ce sont les trois personnages féminins qui prennent le plancher, gèrent la maison, gèrent l'action. C'est l'fun, j'aime ça ! » La metteure en scène Marie-Josée Bastien ne cache pas son plaisir de présenter pour la première fois au public de Québec un texte de la célèbre auteure française Yasmina Reza. *Une pièce espagnole* parle de la famille. Et quelle famille ! Il suffit d'un rien pour que les protagonistes ne déversent leur fiel dans de longues tirades policées. Le prétexte des escarmouches ? La présentation du nouvel amoureux de Pilar, la soixantaine très distinguée, à ses deux filles actrices. Jalouses de son bonheur, ces dernières en profitent pour lui lancer des répliques assassines, tout en s'entre-déchirant à propos de leur métier, qu'elles pratiquent différemment. L'une se donne corps et âme au théâtre, tandis que l'autre ne jure que par le cinéma. Olé ! Ce portrait au vitriol de la déchéance d'un groupe désuni par les liens du sang ne constitue cependant qu'un aspect du propos. À travers plusieurs monologues, la pièce parle aussi du métier de comédien, du besoin fondamental de se faire apprécier du metteur en scène, de l'auteur, du public…

Au Théâtre de la Bordée, à Québec, jusqu'au 25 novembre. Tél. : 418 694-9721. www.bordee.qc.ca

Marie-Josée Bastien

Monic Richard

Accidental Refrains, Eleni Kamma.

Fausses romantiques

A priori, les sept artistes féminines réunies par Noémi McComber pourraient se définir comme de grandes romantiques. En effet, leurs installations, performances, dessins, vidéos se déclinent autour de *Take My Breath Away*, la ballade sentimentale que fredonnent encore les fans du film *Top Gun* ! Cette recherche d'un ailleurs meilleur, Catherine Bolduc l'exprime en fabriquant à partir de matériaux du quotidien un monde enchanté, qu'on admire à travers un judas. Cela ne constitue cependant qu'un aspect de l'exposition, plus sombre par endroits. La Grecque Eleni Kamma s'inspire d'images enfantines ou de tapisseries pour produire des dessins baroques bien loin du bel univers de départ. Les apparences s'avèrent souvent trompeuses, montre aussi Noémi McComber en filmant la randonnée romantique d'une jeune femme juchée sur un destrier. En effet, celle-ci parcourt la ville sur un âne… de fibre de verre !

À la galerie La Centrale, à Montréal, du 17 novembre 2006 au 7 janvier 2007. Tél. : 514 871-0268. www.lacentrale.org

L'égalité entre les filles et les gars...

Donne ton opinion !

Le groupe de travail sur les jeunes du Conseil du statut de la femme veut t'entendre. Notre mandat est d'obtenir l'opinion des jeunes du 2e cycle du secondaire sur les comportements égalitaires entre les filles et les garçons. Participe à la consultation en ligne avant le 20 novembre 2006 et cours la chance de gagner un iPod nano.

CONCOURS

Donne ton opinion, parle du site à tes amis et amies et multiplie tes chances de gagner un iPod nano !

Ton opinion peut faire changer les choses !

www.egalitejeunesse.com

Conseil du statut de la femme
Québec